



Assemblée générale

Distr. générale
27 février 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 162 de l'ordre du jour
Financement de la Mission des Nations Unies
au Soudan du Sud

Budget de la Mission des Nations Unies **au Soudan du Sud pour l'exercice** **allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016**

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	6
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	13
D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées	14
E. Cadre de budgétisation axée sur les résultats	15
II. Ressources financières	52
A. Vue d'ensemble	52
B. Contributions non budgétaires	53
C. Gains d'efficience	53
D. Taux de vacance de postes	53
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	54
F. Formation	55
G. Services de détection des mines et de déminage	56



H.	Projets à effet rapide	57
I.	Centre de services régional d'Entebbe : ressources financières	57
III.	Analyse des variations	59
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	63
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/260 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	64
A.	Assemblée générale	64
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	66
Annexe		
	Organigrammes	69
	Carte	72

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, dont le montant s'élève à 1 109 770 800 dollars.

Au cours de l'exercice 2015/16, la Mission continuera d'exécuter les activités relevant de son mandat et de mettre en œuvre ses grandes priorités, conformément à la résolution 2187 (2014) du Conseil de sécurité. Ces tâches comprennent les stratégies de la Mission en matière de protection des civils, de surveillance et d'enquête sur les atteintes et violations des droits de l'homme, les activités visant à l'instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire, et l'appui à la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités.

Le projet de budget couvre le déploiement de 166 observateurs militaires, 12 334 militaires, 663 membres de la Police des Nations Unies, 660 membres des unités de police constituées, 968 agents recrutés sur le plan international, 1 613 agents recrutés sur le plan national et 465 Volontaires des Nations Unies, emplois de temporaire inclus.

Le projet de budget, dont le montant s'élève à 1 109 770 800 dollars, fait apparaître une augmentation de 12,5 millions de dollars par rapport au budget de l'exercice 2014/15 (soit 1,1 % de plus que celui-ci), qui était de 1 097 315 100 dollars.

L'augmentation des crédits demandés au titre des dépenses liées aux effectifs militaires et de police, évaluée à 20,7 millions de dollars (soit 4,7 % de plus que le budget de l'exercice précédent) est essentiellement imputable au déploiement anticipé de l'effectif autorisé le plus élevé d'observateurs militaires, de membres des contingents, de membres de la Police des Nations Unies, et de membres des unités de police constituées durant tout l'exercice 2015/16 comparé à celui mené durant l'exercice 2014/15.

De plus, l'augmentation du montant des crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles, qui s'élève à 2,3 millions de dollars (soit une hausse de 0,6 % par rapport au budget de l'exercice précédent) est principalement due : a) à l'augmentation de la consommation de carburant liée au transport aérien et terrestre; b) à la création de systèmes centralisés de technologie de l'information, non envisagée en 2014/15. Cette hausse est en partie compensée par une baisse des dépenses prévues au titre des services d'architecture et de démolition et du fret et des dépenses connexes.

La baisse des crédits au titre du personnel civil, de l'ordre de 10,5 millions de dollars (soit une diminution de 4,2 % par rapport au budget de l'exercice précédent) est essentiellement due au fait que les effectifs moyens de personnel recruté sur le plan international, de personnel recruté sur le plan national, de Volontaires des Nations Unies et d'agents recrutés sur le plan international au titre du personnel temporaire pour l'exercice 2015/16 sont inférieurs à ceux requis au titre de l'exercice 2014/15.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées et l'objectif de la MINUSS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent

une analyse par composante (protection des civils, surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme, instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire, appui à la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités et composante appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses ^a (2013/14)	Montant alloué ^a (2014/15)	Dépenses prévues (2015/16)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	286 406,4	443 364,1	464 053,5	20 689,4	4,7
Personnel civil	243 738,2	249 761,4	239 216,2	(10 545,2)	(4,2)
Dépenses opérationnelles	389 009,9	404 189,6	406 501,1	2311,5	0,6
Montant brut	919 154,5	1 097 315,1	1 109 770,8	12 455,7	1,1
Recettes provenant des contributions du personnel	19 448,9	19 044,8	18 384,9	(659,9)	(3,5)
Montant net	899 705,6	1 078 270,3	1 091 385,9	13 115,6	1,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	919 154,5	1 097 315,1	1 109 770,8	12 455,7	1,1

^a Compte tenu du transfert des dépenses afférentes au personnel fourni par des gouvernements de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil, et du transfert des dépenses afférentes au soutien logistique autonome du personnel en tenue de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses relatives aux militaires et personnel de police.

Ressources humaines^a

	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2014/15	–	–	–	–	57	23	3	10	–	93
Effectif proposé 2015/16	–	–	–	–	57	23	3	10	–	93
Composantes										
Effectif approuvé 2014/15	166	12 334	663	660	157	227	10	101	–	14 318
Effectif proposé 2015/16	166	12 334	663	660	122	128	10	80	–	14 163

	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Total
Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme										
Effectif approuvé 2014/15	-	-	-	-	61	54	-	46	-	161
Effectif proposé 2015/16	-	-	-	-	66	77	-	48	-	191
Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire										
Effectif approuvé 2014/15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé 2015/16	-	-	-	-	18	45	-	13	-	76
Appui à la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités et des accords de paix										
Effectif approuvé 2014/15	-	-	-	-	8	-	-	4	-	12
Effectif proposé 2015/16	-	-	-	-	21	31	-	10	-	62
Appui										
Effectif approuvé 2014/15	-	-	-	-	625	1 234	32	308	-	2 199
Effectif proposé 2015/16	-	-	-	-	625	1 234	32	302	-	2 193
Centre de services régional										
Effectif approuvé 2014/15	-	-	-	-	47	53	-	6	-	106
Effectif proposé 2015/16	-	-	-	-	24	65	-	2	-	91
Total										
Effectif approuvé 2014/15	166	12 334	663	660	955	1 591	45	475	-	16 889
Effectif proposé 2015/16	166	12 334	663	660	933	1 608	45	465	-	16 869
Variation nette	-	-	-	-	(22)	12	-	(10)	-	20

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1996 (2011) du 9 juillet 2011. La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 mai 2015, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2187 (2014) du 25 novembre 2014.

2. En application de la résolution 2187 (2014), la Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir protéger les civils contre la violence et encourager la paix et la réconciliation dans le pays.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations escomptées, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Les tableaux sont organisés selon les composantes suivantes, énoncées dans les résolutions 2155 (2014) et 2187 (2014) du Conseil de sécurité, qui ont prorogé les opérations de la MINUSS aux termes d'un mandat révisé axé sur les quatre priorités suivantes : a) protéger les civils; b) surveiller les atteintes aux droits de l'homme, enquêter sur ces faits et en rendre publiquement compte; c) instaurer les conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire; d) appuyer la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, les objectifs fixés par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès permettront de mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2014/15 est analysée au niveau de chaque composante.

5. La Mission, dont le quartier général est situé à Djouba, bénéficie actuellement du soutien de 10 bureaux au niveau des États, 9 bases d'appui de comté et 5 bases opérationnelles de compagnie. Durant l'exercice 2015/16, le personnel civil sera principalement déployé au niveau des États, la priorité étant donnée aux zones les plus touchées par le conflit. Le personnel chargé des questions clefs d'ordre politique, stratégique ou consultatif sera quant à lui basé au quartier général de la Mission, à Djouba.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. La situation générale au Soudan du Sud restera difficile en 2015/16. Suite à la flambée de violence survenue dans le pays le 15 décembre 2013, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), soutenue par les partenaires internationaux, a piloté les efforts de médiation entre le Gouvernement de la République du Soudan du Sud et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) afin de mettre un terme au conflit grâce à un accord de paix négocié. Ces efforts ont abouti, le 23 janvier 2014, à la signature de l'Accord de cessation des hostilités et à la création d'un Mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD chargé de surveiller,

d'enquêter et de faire rapport sur le respect de l'Accord, à la conclusion, le 9 mai 2014, sur la résolution de la crise au Soudan du Sud et à l'adoption, le 9 novembre 2014, des modalités de réengagement et d'application de l'Accord de cessation des hostilités. Malgré ces efforts, les combats entre les forces du Gouvernement et du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition ont continué de faire rage, notamment dans la région du Haut-Nil. En outre, les délais convenus aux fins de la conclusion des négociations sur un gouvernement d'unité nationale de transition se sont plusieurs fois écoulés sans être couronnés de succès. Tout dernièrement, le 24 novembre 2014, les parties ont une nouvelle fois laissé passer les délais fixés pour l'achèvement des négociations sur les modalités de partage du pouvoir dans un gouvernement d'unité nationale de transition.

7. Compte tenu de la poursuite du conflit, la situation humanitaire au Soudan du Sud continue de se détériorer, alors que le pays compte 1,9 million de déplacés en raison de la crise. Sur ce nombre, 1,4 million de personnes sont restées au Soudan du Sud tandis que 479 388 ont cherché refuge dans les pays voisins. Plus de 100 000 de ces déplacés continuent de se réfugier dans les six sites de protection de civils de la MINUSS et des milliers d'autres y ont transité avant de se diriger vers des lieux plus sûrs. De plus, on estime à 6,4 millions le nombre de personnes qui auront besoin d'une aide humanitaire au Soudan du Sud en 2015 et à 2,5 millions celles qui seront en situation d'urgence alimentaire début 2015.

8. Les relations entre la MINUSS et les parties au conflit demeurent également difficiles, en particulier en ce qui concerne la liberté de circulation et les questions fondamentales de sécurité. Ces difficultés tiennent notamment aux violations de l'Accord sur le statut des forces imputées au Gouvernement et aux actes perpétrés par les forces de l'opposition contre le personnel de la MINUSS, tels que harcèlements, menaces, agressions physiques, arrestations et incarcérations, enlèvements, et saisies de véhicules des Nations Unies. Parmi les incidents récents les plus graves, l'on peut citer la destruction en vol d'un hélicoptère de la Mission le 26 août 2014 (qui a causé la mort de trois membres d'équipage) ainsi que l'arrestation et la détention arbitraires de trois agents recrutés sur le plan national par des membres de la sécurité nationale les 22 et 23 août et le 28 octobre, respectivement, à Wau, dans la région du Bahr el-Ghazal, et à Torit, dans l'Équatoria orientale. Des représentants du Mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD et d'autres organisations internationales ont en outre été victimes d'incidents, notamment le 23 août 2014, date à laquelle un membre du Mécanisme de l'IGAD a été arrêté et incarcéré à Rubkona, près de Bentiu, et le 16 octobre 2014, date à laquelle un membre du personnel du Programme alimentaire mondial (PAM) a été enlevé par un groupe d'hommes armés à l'aéroport de Malakal.

9. Dans ce contexte, la Mission continuera de se concentrer en 2015/16 sur les quatre grandes priorités stratégiques énoncées dans les résolutions 2155 (2014) et 2187 (2014) du Conseil de sécurité. La MINUSS agira aussi selon plusieurs hypothèses, et notamment celle d'une lutte de pouvoir persistante entre le Gouvernement et M/APLS dans l'opposition et des combats qui en résulteront, malgré la poursuite des efforts de médiation en faveur d'une solution politique au conflit.

10. En l'absence d'un accord de paix, le Gouvernement prendra certainement des mesures unilatérales pour garantir sa légitimité au-delà du terme de son mandat

actuel, qui expirera en juillet 2015, en convoquant par exemple des élections, ce à quoi l'opposition s'opposera probablement par tous les moyens. Les heurts entre le Gouvernement et M/APLS dans l'opposition se poursuivront vraisemblablement sans relâche et devraient même s'intensifier considérablement pendant la saison sèche, en particulier dans les États du Jongleï, du Haut-Nil et de l'Unité, voire se propager dans d'autres régions du pays. Toutes les parties au conflit continueront probablement de mobiliser des troupes, en particulier des jeunes, y compris en mettant à profit des allégeances ethniques. Tant le Gouvernement que l'opposition feront appel à des forces militaires étrangères, en dépit du fait que l'Accord de cessation des hostilités prévoit leur retrait ou transfert progressif, ce qui accentuera davantage les dimensions régionales du conflit.

11. Les acquis obtenus au Soudan du Sud sur les plans politique, économique et du développement avant le conflit ont stagné, voire ont été anéantis, depuis le début de la crise. Cette détérioration globale de la situation a alimenté le conflit et exacerbé les tensions aux niveaux national, étatique et local. L'économie du pays a parallèlement souffert, non seulement à cause de la série de mesures d'austérité prises depuis 2012, mais aussi des répercussions économiques du conflit, telles que la perte de revenus issus de la production pétrolière et des exportations, la destruction massive des infrastructures, et l'affectation des ressources au budget de la défense au détriment des programmes de développement et des services sociaux de base.

12. Des problèmes de longue date, comme le débat sur le fédéralisme, qui a créé des dissensions entre les populations des régions du Grand Equatoria et du Grand Bahr el-Ghazal en raison de l'incidence de la question sur les ressources, continueront probablement de constituer des points de discord. Compte tenu du vide sécuritaire, les actes de violence interethnique et intercommunautaire, notamment les vols de bétail et les conflits liés à la terre et à l'eau, ne cesseront pas non plus et seront aggravés par les tensions croissantes entre les personnes déplacées et les communautés d'accueil du fait de la rareté des ressources. Ce conflit prolongé compromettra davantage les moyens de subsistance et entravera l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres services de base.

13. En outre, le Gouvernement continuera probablement de faillir à la responsabilité qui lui incombe au premier chef de protéger les civils à l'intérieur des frontières du pays. La situation politique et les conditions de sécurité sont telles qu'elles continueront de faire obstacle aux mouvements dans la sécurité et librement consentis, y compris au retour des déplacés. Les exactions et les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par les groupes armés, y compris mais pas seulement par les forces gouvernementales et d'opposition, ne cesseront probablement pas et continueront de menacer la sécurité des personnes et des communautés, avec les risques d'escalade de la violence que cela comporte. La fragilité persistante des institutions publiques et de l'état de droit dans tout le Soudan du Sud va perdurer, ce qui empêchera de tenir les auteurs d'exactions et de violations des droits de l'homme comptables de leurs actes.

14. Les quelque 100 000 personnes déplacées hébergées depuis un bon moment dans les sites de protection des civils de la MINUSS continueront en 2015/16 de poser de nombreux problèmes à la Mission, qui devra, notamment, mobiliser d'importants effectifs militaires, policiers et civils. Outre qu'elle assurera leur protection physique, la Mission continuera de jouer un rôle important pour

coordonner et faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire à l'intérieur de ces bases. La sûreté et la sécurité des sites de protection des civils, en particulier compte tenu des problèmes de criminalité, nécessiteront en outre une évaluation permanente et des moyens d'intervention tels que des locaux de détention et, le cas échéant, la saisine des autorités nationales ainsi que le suivi du traitement des affaires dans le système judiciaire national.

15. La montée des tensions politiques et sécuritaires continuera de peser sur les relations entre la MINUSS et le Gouvernement. Malgré les efforts actuellement déployés pour encourager le Gouvernement à faire respecter l'Accord sur le statut des forces et à s'en porter garant, la MINUSS et les organisations humanitaires se heurteront encore certainement à des obstacles posés par toutes les parties en matière d'accès libre et sans entrave et de liberté de circulation.

16. S'agissant des ressources humaines et financières, en application de la résolution 2155 (2014) du Conseil de sécurité, la MINUSS a fait l'objet d'une reconfiguration suite à l'examen des effectifs civils qui a conduit à la rationalisation des ressources humaines et financières en appui des activités du mandat révisé en 2014. La Mission continuera de procéder à des ajustements structurels et opérationnels en 2015/16 et de concentrer et de rationaliser ses opérations, comme requis par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2187 (2014).

17. Bien que l'on ne prévoie aucun changement ou fait majeur susceptible d'avoir une incidence sur les ressources demandées pour l'exercice 2015/16, des crédits supplémentaires seront nécessaires pour permettre à la Mission d'atteindre le niveau autorisé des contingents militaires et de police. Les ressources nécessaires au titre du personnel civil en 2015/16 seront cependant inférieures à celles requises pour l'exercice 2014/15, en raison de la suppression progressive depuis avril 2015 d'un certain nombre de postes qui ne seront pas remplacés. Suite à l'examen des effectifs de la composante civile, la MINUSS ne prévoit pas de modifier ceux-ci de façon substantielle au cours de l'exercice 2015/16. Elle continuera de s'efforcer de rationaliser ses activités et de se limiter aux programmes réalisables pendant l'exercice 2015/16, notamment en matière de biens d'équipement, tout en exploitant les capacités existantes et les investissements faits à ce jour. Elle continuera également de limiter ses dépenses aux seuls domaines relevant directement de son mandat révisé, sans présumer de l'évolution future de la situation.

Protection des civils

18. Conformément à sa stratégie globale de protection des civils et sans préjudice de la responsabilité première qui incombe au Gouvernement de protéger les civils à l'intérieur des frontières nationales, la MINUSS continuera de s'employer à protéger les civils contre les actes ou les menaces de violence physique, d'où qu'ils émanent, notamment ceux qui se sont réfugiés dans ses bases et dans les autres zones à forte concentration de déplacés, les civils touchés par le conflit armé et les violences intercommunautaires, et ceux qui ont choisi de rester vivre dans leur communauté. Les femmes et les enfants continueront de bénéficier d'une protection spécifique, de même que d'autres groupes vulnérables.

19. Pour s'acquitter de cette activité prioritaire, la Mission mettra tout en œuvre en 2015/16 pour élargir sa protection, notamment en établissant des bases opérationnelles avancées, en déployant activement des patrouilles ciblées composées de personnel militaire et civil, qui opéreront si possible à pied, afin de

protéger les populations vulnérables en dehors des sites où elle est implantée et de stabiliser la situation en matière de sécurité, en particulier dans les zones à haut risque de conflit. Elle veillera en particulier à effectuer des patrouilles dans les zones à forte concentration de personnes déplacées et d'autres populations vulnérables.

20. Pour protéger les civils qui se sont réfugiés dans ses bases, la MINUSS prendra toutes les mesures nécessaires pour sécuriser et protéger les populations à l'intérieur et autour de celles-ci, et s'efforcera résolument de protéger les femmes, les enfants et les autres groupes vulnérables.

21. Afin de renforcer les activités de prévention et d'atténuation des conflits et promouvoir la paix, la Mission s'efforcera d'affiner sa stratégie d'alerte avancée et d'intervention rapide et de poursuivre ses activités de sensibilisation pour promouvoir la paix, l'unité, la tolérance et le dialogue sans exclusive dans l'ensemble du pays, en particulier à l'échelle des communautés, des comtés et des États. À cette fin, elle s'engagera à soutenir les activités de prévention des conflits et de médiation aux côtés des autorités publiques locales, étatiques et nationales, des dirigeants et des partis politiques, des chefs traditionnels, des chefs religieux et des organisations religieuses, de la société civile et d'autres parties prenantes intéressées, en particulier les femmes et les jeunes, afin d'encourager et de faciliter une large participation aux initiatives de paix et au dialogue politique dans le Soudan du Sud. Dans ce contexte, la Mission concevra, en collaboration avec ces acteurs de la paix, des manifestations et activités de transformation des conflits pouvant être menées dans tout le pays. Consciente de l'importance de la société civile dans le débat élargi pour une société plus inclusive et plus pacifique, la Mission travaillera également main dans la main avec les réseaux sociaux au niveau des États et du pays.

22. Enfin, la Mission coopérera davantage durant l'exercice 2015/16 avec les partenaires des Nations Unies afin de trouver des solutions transitoires pour les déplacés ayant trouvé refuge dans ses sites de protection de civils et de créer des conditions de sécurité propices, à terme, à la mise en place de solutions durables pour les déplacés et les réfugiés, y compris leur retour volontaire en toute sécurité, lorsque les conditions le permettent et conformément aux Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. À cette fin, en concertation avec d'autres parties prenantes, la Mission évaluera les conditions de sécurité dans l'ensemble du pays et s'attachera à élaborer, avec les services de police nationaux et les autorités locales, une stratégie de protection prévoyant des mesures de renforcement des capacités des populations civiles, en application de la résolution 2187 (2014) du Conseil de sécurité, pour promouvoir le retour et la réinstallation des déplacés et des réfugiés dans des conditions sûres, lorsque les conditions de sécurité le permettent et que les mouvements se font en connaissance de cause et volontairement.

23. En outre, la MINUSS continuera durant l'exercice 2015/16 de soutenir la mise en œuvre de l'accord entre le Gouvernement et la faction Cobra du Mouvement démocratique/Armée de défense du Soudan du Sud (SSDM/A). Elle apportera, pour ce faire, son concours à la subdivision administrative du Grand Pibor en matière de transformation des conflits et son soutien aux partenaires qui travaillent avec les agents de la subdivision par l'échange de connaissances et l'analyse du conflit.

Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme

24. En 2015/16, la Mission continuera d'axer ses activités relatives aux droits de l'homme sur la surveillance, les enquêtes, la vérification des faits et l'établissement de rapports sur les violations des droits de l'homme et les atteintes et violations du droit international humanitaire, notamment celles qui pourraient constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité. Compte tenu de la gravité de la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud, les domaines d'action prioritaire resteront les exactions et les violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment celles qui impliquent les cas suivants : exécutions extrajudiciaires, violences ethniques, disparitions forcées, arrestations illégales et détentions prolongées, et attaques contre des écoles, lieux de cultes et hôpitaux.

25. La surveillance, les enquêtes et les activités de vérification cibleront en particulier les violations et exactions graves commises à l'encontre des femmes et des enfants, y compris toutes les formes de violence sexuelle et sexiste en temps de conflit armé. La Mission continuera d'appuyer la mise en œuvre des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information afin de surveiller les cas de violences sexuelles liées au conflit, ainsi que leurs caractéristiques générales et les formes qu'elles prennent. De la même manière, elle continuera de s'employer méthodiquement à détecter et signaler les violations graves commises contre des enfants. Elle collaborera aussi avec ses partenaires au sein de l'équipe de travail du Mécanisme de surveillance et de communication de l'information ainsi qu'avec les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales de la protection de l'enfance afin d'obtenir des informations vérifiées sur les enfants touchés.

26. La MINUSS accordera également la priorité à ses activités de protection, notamment en appuyant la stratégie de protection des civils de la Mission, ainsi qu'en collaborant étroitement avec les acteurs de la protection, tels que le Groupe de la protection et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Afin de favoriser une culture des droits de l'homme au Soudan du Sud, la MINUSS continuera d'appuyer et de collaborer avec les organisations de la société civile et les institutions nationales de défense des droits de l'homme, en mettant l'accent sur la protection et la promotion des droits des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme. Elle continuera en outre de fournir un appui à la coordination et une assistance technique à la Commission d'enquête de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, selon que de besoin.

27. Le principe de responsabilité est toujours une question essentielle au Soudan du Sud; c'est pourquoi la Mission continuera de préconiser énergiquement l'adoption de mesures appropriées à cet égard. Ces actions de plaidoyer, en plus de promouvoir des dispositions visant à répondre à la crise aux niveaux national et international, consisteront en une collaboration de haut niveau avec un certain nombre d'acteurs, notamment des autorités gouvernementales et des forces de l'opposition, ainsi que des institutions participant à l'administration de la justice. En assurant le suivi et en rendant compte de l'administration de la justice dans des domaines très divers, tels que les détentions arbitraires et prolongées, les conditions de détention et la justice militaire, la Mission cherchera à encourager le respect des normes internationales et à augmenter la probabilité que les victimes aient accès à la justice et à des réparations. Enfin, lors de ses concertations avec toutes les parties,

la Mission appliquera énergiquement la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme décidée par l'ONU.

Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

28. Les hostilités ouvertes, le pillage et la réquisition des ressources humanitaires et les intrusions dans les opérations humanitaires, pratiqués par toutes les parties impliquées dans le conflit, continuent d'entraver l'action du personnel humanitaire qui œuvre pour faire parvenir aux populations du Soudan du Sud l'aide dont elles ont besoin. Face à ce problème, la MINUSS continuera de mettre en œuvre sa stratégie globale consistant à instaurer les conditions nécessaires à l'acheminement en temps voulu de l'aide humanitaire et à soutenir l'accès immédiat, sûr et sans entrave des agents humanitaires aux populations dans le besoin. À cet effet, la Mission continuera également, à la demande des agents humanitaires, de fournir des escortes armées pour les transports par voie routière, fluviale ou aérienne, et d'aménager des espaces pour accueillir dans ses sites des bureaux et des entrepôts d'aide humanitaire. Elle continuera en outre à assurer la sécurité et la liberté de circulation du personnel de l'ONU, des agents apparentés et des autres organisations humanitaires, ainsi que la sécurité des installations et du matériel nécessaires à l'acheminement de l'aide.

29. Parallèlement, la MINUSS usera de ses bons offices pour lever les obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire, le cas échéant et si le Coordonnateur de l'action humanitaire le demande, et surveillera l'application de l'Accord sur le statut des forces et fera rapport à ce sujet. En outre, afin de garantir l'apport d'une aide humanitaire aux personnes déplacées, réfugiées dans les sites de protection des civils, la Mission facilitera la présence et les opérations des organisations humanitaires dans ses bases, notamment en appliquant les mesures de sécurité physique nécessaires. Dans le même temps, la Mission procédera à des opérations de levé de champs de mines, de déminage et d'élimination des restes explosifs de guerre sur les principales voies d'approvisionnement et les zones où des opérations humanitaires doivent être déployées. À la demande des organisations concernées, des activités favorisant l'acheminement de l'aide seront organisées pour toutes les opérations humanitaires du pays, dans le respect des principes directeurs de l'ONU concernant l'aide humanitaire.

Appui à la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités

30. La MINUSS continuera de mettre en œuvre sa stratégie d'appui à l'application de l'Accord de cessation des hostilités au cours de l'exercice budgétaire 2015/16 en apportant son soutien au Mécanisme de surveillance et de vérification de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Sur la base de l'appui qu'elle fournit à l'IGAD depuis la signature de l'Accord le 23 janvier 2014, la Mission continuera d'apporter son soutien dans trois domaines : coordination avec le Comité technique mixte, le Mécanisme et les équipes de surveillance et de vérification; prestation de services dédiés de sécurité mobile et stationnaire pour les équipes de surveillance et de vérification, conformément aux décisions prises par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'IGAD à ses réunions du 31 janvier 2014 et du 13 mars 2014, et appui aux travaux des équipes de surveillance et de vérification ainsi que prévu dans l'Accord de cessation des hostilités.

31. En 2015/16, la Mission continuera d'organiser régulièrement des réunions et maintiendra d'autres mécanismes de partage de l'information avec le secrétariat du Mécanisme et les équipes de surveillance et de vérification, au quartier général et sur le terrain. En outre, la MINUSS aidera les équipes à constituer des réseaux d'information ainsi qu'à planifier et exécuter leurs activités, dans le cadre du mémorandum d'accord signé entre la Mission et l'IGAD. Parallèlement, elle continuera d'user de ses bons offices pour prendre contact avec toutes les parties au conflit en vue de promouvoir l'application intégrale de l'Accord de cessation des hostilités.

Appui

32. En 2015/16, la MINUSS continuera d'améliorer son fonctionnement et la mobilisation de ses ressources afin de mieux répondre aux nouvelles priorités que le Conseil de sécurité a fixées dans sa résolution 2155 (2014) et de fournir des services logistiques, administratifs et de sécurité plus efficaces et rationnels. À ce jour, la Mission a déployé avec succès les contingents et les effectifs de police militaires autorisés à titre de renfort, ainsi que plusieurs éléments habilitants, y compris une unité fluviale. Elle a également renforcé sa capacité à construire et entretenir les infrastructures et à transporter le matériel, les fournitures et les équipements par voie terrestre, aérienne et fluviale. Grâce à ces améliorations, la MINUSS peut fournir plus rapidement un appui rationalisé à toutes les composantes de la Mission pour faciliter l'exécution de son mandat.

33. La Mission a également réalisé d'importants progrès concernant l'optimisation de ses ressources, en fermant plusieurs bases d'appui de comté et des bases opérationnelle de compagnie dans des zones moins touchées par le conflit et en réaffectant ces ressources aux zones les plus touchées, où une aide d'urgence est nécessaire. Parallèlement, la MINUSS a renforcé ses fonctions au quartier général afin d'améliorer la flexibilité et la mobilité de ses ressources, pour pouvoir faire face aux nouveaux besoins en matière d'appui.

34. Dans le cadre de la réorganisation de la composante d'appui aux missions, la MINUSS continuera de renforcer ses procédures internes au sein des piliers Services et Service de la gestion de la chaîne logistique afin de tirer pleinement parti des avantages de la stratégie globale d'appui aux missions et d'optimiser les activités d'appui sur le terrain, notamment dans les zones les plus touchées par le conflit. En ce qui concerne la mise en œuvre du système Umoja, la Mission veillera à ce que les procédures et les formations soient simplifiées et harmonisées sur le nouveau système.

35. En ce qui concerne les grands projets de construction d'un coût supérieur à un million de dollars, le budget proposé pour 2015/16 prévoit la construction d'un bâtiment de deux étages pour les Volontaires des Nations Unies et des logements destinés au personnel, projet dont le coût est estimé à 1,7 million de dollars et qui devrait être mené à bien d'ici à juin 2016.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

36. La Mission continuera de collaborer étroitement aux missions régionales et aux autres opérations de maintien de la paix afin de tirer le meilleur parti de ses

ressources au cours de l'exercice 2015/16. Les efforts déployés seront les suivants : appui au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) concernant la logistique, la sécurité, les opérations et la communication; appui au Bureau de liaison de la FISNUA à Djouba, à ses plateformes logistiques de Wau et Malakal, et aux postes de commandement de secteur du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière situés à Gok Machar et Malakal; utilisation optimale des ressources régionales, notamment grâce à des possibilités d'échange et d'utilisation commune des moyens aériens avec des missions régionales par l'intermédiaire du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements; appui logistique limité et sur demande à l'Initiative de coopération régionale pilotée par l'Union africaine, et notamment à la Force d'intervention régionale, afin de contrer la menace que représente l'Armée de résistance du Seigneur; services et appui logistique au Mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD, en particulier aux équipes déployées dans les États du Haut-Nil, du Jongleï et de l'Unité qui sont les plus touchés par le conflit, dans la limite de ses capacités et en appliquant le principe du recouvrement des coûts.

37. À la suite de la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), de la mise en service d'Umoja-Démarrage et de la réorganisation en services au cours de l'exercice 2013/14, le Centre régional de services d'Entebbe a axé ses efforts sur la stabilisation du modèle de prestation de services, faisant de l'amélioration de la prestation des services et de l'accroissement de la satisfaction de ses clients ses principales priorités en 2014/15. Le Centre continuera à fournir aux missions qu'il dessert un appui régional dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, prestations et états de paie, paiement des fournisseurs, droits à prestation et voyages autorisés, traitement des demandes de prestations (indemnités pour frais d'études et remboursement des frais de voyage en mission), services de caisse, services de formation et de conférence, transports et contrôle des mouvements et services informatiques.

D. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

38. Depuis le début des hostilités en décembre 2013, les opérations de l'équipe de pays des Nations Unies se déroulent dans des conditions de plus en plus difficiles. Afin de faire face à cette situation, l'équipe a examiné et révisé le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour la période 2014-2016. En novembre 2014, ce plan-cadre révisé, qui a été prolongé jusqu'à juin 2016 en vue d'une harmonisation avec le plan de développement pour le Soudan du Sud, a été adopté par l'équipe de pays et le Gouvernement. Les cinq principaux objectifs du PNUAD sont les suivants : a) les principaux mécanismes de gouvernance et services de fonction publique sont créés et opérationnels; b) l'insécurité alimentaire chronique recule et les moyens de subsistance augmentent; c) des systèmes de prestation de services de base sont en place; d) la violence est réduite et la sécurité de la population locale est renforcée; et e) l'accès à la justice est amélioré et l'état de droit progresse. L'équipe de pays a par ailleurs ajouté le relèvement rapide et l'élaboration de solutions durables pour les personnes déplacées à ses domaines critiques d'activité, dans le cadre des actions qu'elle mène à court terme pour faire face aux difficultés auxquelles est actuellement confronté le pays.

39. Le PNUAD a été élaboré pour correspondre au nouveau mandat de la Mission, tel qu'il est énoncé dans la résolution 2155 (2014) et qui a des incidences programmatiques et opérationnelles pour l'équipe de pays, en particulier en ce qui concerne les paramètres des partenariats et le partage des responsabilités entre la Mission et l'équipe de pays. Le PNUAD sera également aligné sur le projet de principes d'engagement des donateurs dans le contexte actuel du Soudan du Sud.

40. La MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies travaillent à délimiter clairement les rôles et responsabilités dans des domaines d'intérêt commun, tels que la condition et la protection des femmes, la protection de l'enfance, le VIH/sida, la protection et la réconciliation nationale. Les plans de travail conjoints devraient réduire les doublons et faire apparaître les possibilités de renforcer les synergies entre la Mission et l'équipe de pays. Le Bureau du Coordonnateur résident continuera à servir de forum de coordination entre la Mission, l'équipe de pays et d'autres partenaires sur le terrain, en particulier dans les comtés.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

41. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes.

Direction exécutive et administration

42. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la mission.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan des Nations Unies		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile		Volontaires	des Nations Unies	
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2014/15	1	–	2	2	2	7	3	–	10
Postes proposés 2015/16	1	–	2	2	2	7	3	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Conseillers spéciaux									
Postes approuvés 2014/15	–	–	1	–	2	3	2	1	6
Postes proposés 2015/16	–	–	1	–	2	3	2	1	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2014/15	–	2	1	–	–	3	–	–	3
Emplois de temporaire proposés ^b 2015/16	–	2	1	–	–	3	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile		Volontaires des Nations Unies		
Total partiel (conseillers spéciaux)									
Postes approuvés 2014/15	–	2	2	–	2	6	2	1	9
Postes proposés 2015/16	–	2	2	–	2	6	2	1	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Chef de cabinet									
Postes approuvés 2014/15	–	1	2	2	3	8	4	1	13
Postes proposés 2015/16	–	1	2	2	3	8	4	1	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la protection des civils									
Postes approuvés 2014/15	–	–	4	1	–	5	–	1	6
Postes proposés 2015/16	–	–	4	1	–	5	–	1	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Département de l'appui aux missions									
Postes approuvés 2014/15	–	–	1	1	1	3	1	1	5
Postes proposés 2015/16	–	–	1	1	1	3	1	1	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la planification stratégique									
Postes approuvés 2014/15	–	–	2	1	–	3	–	1	4
Postes proposés 2015/16	–	–	2	1	–	3	–	1	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des pratiques optimales									
Postes approuvés 2014/15	–	–	1	1	–	2	1	–	3
Postes proposés 2015/16	–	–	1	1	–	2	1	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des affaires juridiques									
Postes approuvés 2014/15	–	–	3	2	1	6	5	3	14
Postes proposés 2015/16	–	–	3	2	1	6	5	3	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Équipe Déontologie et discipline									
Postes approuvés 2014/15	–	1	3	1	2	7	3	2	12
Postes proposés 2015/16	–	1	3	1	2	7	3	2	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile		Volontaires des Nations Unies		
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques)									
Postes approuvés 2014/15	1	–	1	2	2	6	3	–	9
Postes proposés 2015/16	1	–	1	2	2	6	3	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires humanitaires)									
Postes approuvés 2014/15	1	–	2	2	2	7	1	–	8
Postes proposés 2015/16	1	–	2	2	2	7	1	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total – Direction exécutive									
Postes approuvés 2014/15	3	2	22	15	15	57	23	10	90
Postes proposés 2015/16	3	2	22	15	15	57	23	10	90
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2014/15	–	2	1	–	–	3	–	–	3
Emplois de temporaire proposés ^b 2015/16	–	2	1	–	–	3	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total – Direction exécutive									
Postes approuvés 2014/15	3	4	23	15	15	60	23	10	93
Postes proposés 2015/16	3	4	23	15	15	60	23	10	93
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Composante 1 : protection des civils

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Renforcement de la protection des civils grâce à l'action politique et à des mesures d'atténuation des conflits

1.1.1 Augmentation du nombre d'initiatives prises pour protéger les civils par les autorités aux niveaux de l'État fédéral, des États fédérés et des comtés et par les acteurs non étatiques (2013/14 : aucune donnée de référence; 2014/15 : 5; 2015/16 : 10)

1.1.2 Réduction du nombre de discours provocateurs et incendiaires incitant à la violence de la part des forces organisées du Gouvernement et du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (2013/14 : 2; 2014/15 : 5; 2015/16 : 1)

1.1.3 Augmentation du nombre de rencontres organisées pour faciliter la transformation des conflits dans les 10 États (2013/14 : aucune donnée de référence; 2014/15 : 10; 2015/16 : 40)

Produits

- Organisation et tenue de 20 ateliers avec les autorités aux niveaux de l'État fédéral et des États fédérés, la société civile et les personnalités locales ainsi que des éléments de l'opposition, afin de faire mieux comprendre le mandat de la MINUSS et d'œuvrer en faveur de la mise au point, au niveau des États fédérés, de stratégies globales de protection des civils
- Tenue de 500 réunions avec les autorités aux niveaux des États fédérés et des comtés et avec des éléments de l'opposition dans les 10 États, afin de mieux faire comprendre le mandat de la MINUSS et de promouvoir la stratégie de protection des civils
- Organisation et tenue de 13 ateliers et réunions sur la gestion des conflits à l'intention des membres de l'exécutif aux niveaux des États fédérés et des comtés, des assemblées législatives, des partis politiques, de l'opposition, des autorités coutumières et de la société civile
- Tenue de 24 réunions avec les autorités aux niveaux de l'État fédéral et des États fédérés et des éléments de l'opposition, afin de promouvoir une paix durable dans les zones de retour
- Facilitation de 10 forums destinés aux femmes et de 10 forums mixtes pour recenser et gérer les aspects du conflit liés au sexe, élaborer des mesures de prévention et d'intervention pour atténuer ces aspects, contribuer aux mécanismes politiques de dialogue en faveur de la paix et favoriser l'ouverture
- Fourniture d'un appui à l'organisation de 12 réunions et de 1 atelier avec les communautés ethniques et les autorités de la zone administrative du Grand Pibor, afin d'aider à coordonner les activités prévues par l'accord de paix et les stratégies provisoires de gestion des conflits
- Facilitation de 12 réunions entre les communautés de la zone administrative du Grand Pibor et avec les communautés voisines à l'appui de l'atténuation et de la résolution des conflits en vue d'une coexistence plus harmonieuse
- Organisation de 6 réunions consultatives avec l'Assemblée législative nationale (50 parlementaires par réunion) sur le mandat de la MINUSS et la mise en œuvre des activités correspondantes
- Tenue de réunions mensuelles avec les partis politiques, les commissions spécialisées, le Cabinet du Président, les ministères compétents et les éléments de l'opposition concernés, afin de réduire au minimum les tensions d'inspiration politique susceptibles de créer des conflits
- Organisation de 6 réunions avec les acteurs nationaux (dirigeants des partis politiques, organisations de la société civile, groupes de femmes, etc.), afin de promouvoir l'espace politique nécessaire pour engager un dialogue politique effectif et encourager la participation de ces acteurs aux initiatives menées aux niveaux national et régional pour rétablir la paix et la stabilité au Soudan du Sud
- Tenue de réunions d'information bihebdomadaires avec le corps diplomatique et la communauté des donateurs, afin d'examiner et d'améliorer l'appui apporté par la communauté internationale au processus de paix
- Organisation de 3 dialogues des femmes sur la paix dans chacun des 10 États, afin de favoriser l'organisation d'une conférence nationale sur une paix bénéficiant à tous, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité
- Organisation d'une campagne médiatique – activités d'information, de sensibilisation et de communication (production et diffusion de vidéos, de 1 série télévisée, de messages d'intérêt public sur Radio Miraya, dans la presse et les médias sociaux ainsi que sur le site Web de la Mission) – sur les enjeux suivants : la protection des

civils, notamment les patrouilles effectuées par les contingents et la police (réalisation escomptée 1.1) et la vie des personnes déplacées dans les sites de protection des civils de la MINUSS (réalisation escomptée 1.2); la prévention et l'atténuation des conflits (réalisation escomptée 1.1); la promotion de la compréhension intercommunautaire et interculturelle des activités de consolidation de la paix (réalisation escomptée 1.1); le rôle de la MINUSS en matière de protection des civils (réalisation escomptée 1.2) et l'action menée en faveur du retour et de la réinstallation des personnes déplacées (réalisation escomptée 1.3)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Amélioration de la protection des civils menacés de violences physiques, quelle qu'en soit l'origine, en particulier les femmes et les enfants

1.2.1 Réduction du nombre de victimes civiles, d'incidents et de menaces physiques à l'encontre des civils à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et des zones accueillant des déplacés et des réfugiés (2013/14 : 15 000; 2014/15 : 9 750; 2015/16 : 8 000)

1.2.2 Augmentation de la proportion de conflits intercommunautaires à l'échelle des États fédérés et des comtés atténués par le recours aux mécanismes traditionnels de règlement des conflits, notamment avec la participation des femmes et des jeunes (2013/14 : aucune donnée de référence; 2014/15 : 20 %; 2015/16 : 30 %)

1.2.3 Augmentation du nombre de mécanismes visant à favoriser la protection des femmes, des enfants et des jeunes contre la violence liée aux conflits et la violence sexiste (2013/14 : 0; 2014/15 : 1; 2015/16 : 2)

1.2.4 Réduction du nombre de zones rendues dangereuses par des mines et des restes de guerre explosifs à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et dans les régions où ces engins peuvent constituer une menace pour les civils (2013/14 : 1 440 zones déminées; 2014/15 : 1 000 zones déminées; 2015/16 : 1 100 zones déminées)

Produits

- Réalisation de 120 missions conjointes, selon les besoins, avec les partenaires nationaux et internationaux dans les zones touchées par les conflits, dont celles qui accueillent des déplacés, afin de dresser un état des lieux des risques, des menaces et des vulnérabilités auxquels la population civile est exposée ainsi que des possibilités d'intégration des déplacés, notamment ceux qui retournent chez eux, et de favoriser l'alerte rapide
- Organisation et tenue de 22 ateliers et/ou conférences de paix sur la gestion des conflits à l'intention des civils vivant dans des zones sujettes aux conflits, l'accent étant mis sur la promotion de la participation des femmes et des jeunes au dialogue en faveur de la paix
- Fourniture d'un appui à 11 rencontres locales sur la gestion des conflits dans les sites de protection des civils de la MINUSS par l'organisation de 11 ateliers sur les techniques de dialogue et de gestion des conflits, afin d'aider les communautés déplacées, notamment les femmes et les jeunes, à régler les différends intercommunautaires au sein de ces sites
- Fourniture d'un appui à 10 rencontres sur les modes traditionnels de gestion des conflits organisées localement en vue de régler les conflits à l'échelle des communautés et des États fédérés par l'organisation de 10 ateliers

sur la gestion des conflits dans les 10 États

- Organisation de 66 missions conjointes dans les zones pastorales et tenue de 9 ateliers à l'intention des bergers, des communautés pastorales nomades internationales et des communautés d'accueil, afin d'aider à prévenir les conflits intercommunautaires dans ces zones
- En collaboration avec des organisations humanitaires, mise en place et conduite de consultations ou d'enquêtes mensuelles auprès des femmes et des enfants déplacés dans les sites de protection des civils de la Mission afin d'évaluer l'efficacité des mécanismes de protection physique et d'atténuer les risques recensés
- 175 680 jours-homme d'unité de police constituée (10 hommes par patrouille, à raison de 3 patrouilles par section, de 4 sections par unité de police constituée et de 4 unités de police constituée, pendant 366 jours), afin d'effectuer des patrouilles, de maintenir la vigilance, de procéder à des contrôles de sécurité et de répondre aux problèmes d'ordre public dans le périmètre des sites de protection des civils de la Mission
- 14 640 jours-homme d'agent pénitentiaire (5 agents par service à raison de 2 services par jour dans 4 lieux de détention pendant 366 jours), afin de fournir des services administratifs, opérationnels et de sécurité dans les centres de détention gérés par la Mission dans les sites de protection des civils de Djouba, Malakal, Bor et Bentiu
- 98 820 jours-homme d'agent de police dans les sites de protection des civils de la MINUSS et dans les zones à forte concentration de déplacés (15 agents par service à raison de 3 services par jour dans 6 sites/points de concentration pendant 366 jours), afin d'effectuer des patrouilles, d'assurer une présence policière et d'établir des contacts avec les populations locales, y compris des patrouilles conjointes avec d'autres composantes de la Mission pour surveiller et signaler les menaces liées à la sécurité et les violations des droits de l'homme
- En coopération étroite avec les partenaires de la Mission dans les sites de protection des civils, animation de formations à l'intention de 400 membres et chefs de groupes de surveillance communautaires dans les sites de protection des civils de Juba, Bor, Bentiu et Malakal afin d'appuyer la prévention des délits, l'amélioration de la sécurité et des relations au niveau local et les mécanismes traditionnels informels d'atténuation et de règlement des conflits
- Gestion des atteintes à la sécurité et des délits commis par les déplacés dans les sites de protection des civils de la MINUSS par l'évaluation hebdomadaire des risques liés à la remise des suspects et l'organisation de réunions de liaison mensuelles avec la Police nationale, l'administration pénitentiaire, les autorités judiciaires et le parquet afin de surveiller et de promouvoir le respect des droits et garanties des suspects remis par la Mission, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme
- 772 992 jours-homme de patrouille motorisée, afin de contribuer à la protection des civils en dissuadant les auteurs de violence, en créant des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire et au retour et à la réinstallation volontaires des déplacés et des réfugiés, en assurant la protection du personnel et des biens des Nations Unies et d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission, en sécurisant les points de contrôle fixes et mobiles et en assurant les manœuvres tactiques de la Mission (48 soldats par patrouille à raison de 44 compagnies pendant 366 jours)
- 3 744 heures de patrouille aérienne de reconnaissance et d'évaluation de la sécurité destinées à la protection des civils, afin de créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire et d'assurer la protection du personnel et des biens des Nations Unies et d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission (12 heures par jour à raison de 6 jours par semaine pendant 52 semaines)
- 4 160 jours-homme de patrouille motorisée par des officiers de liaison opérant dans le cadre d'équipes intégrées au niveau des États (2 officiers de liaison par État à raison de 4 jours de patrouille par semaine pendant 52 semaines dans les 10 États) et 3 744 jours-homme de patrouille motorisée dans le cadre d'équipes intégrées au niveau des comtés (2 officiers de liaison par base d'appui de comté à raison de 4 jours par semaine pendant 52 semaines dans 9 bases d'appui de comté), afin de dissuader les violences contre les civils, d'établir des contacts avec les autorités locales et les services en uniforme et de recueillir des informations d'alerte rapide utiles aux interventions en faveur de la protection des civils

- 105 408 jours-homme de garde stationnaire, afin d'assurer la sécurité dans les sites de protection des civils de la MINUSS (48 soldats dans 6 sites pendant 366 jours)
- Organisation de réunions hebdomadaires sur la protection et la sécurité à l'intérieur et aux alentours des sites de protection des civils de la Mission entre les acteurs humanitaires et les partenaires de la MINUSS, afin de recenser et d'atténuer les préoccupations des déplacés en matière de protection dans les sites de protection des civils
- Organisation de réunions mensuelles, dans tous les États touchés par un conflit, avec les éléments de la Mission chargés de la protection et les acteurs chargés de la protection humanitaire afin de recenser et de hiérarchiser les besoins en matière de protection à l'échelle de l'État et d'y répondre adéquatement
- Organisation de 36 ateliers avec les déplacés dans les sites de protection des civils de la Mission afin de recenser leurs préoccupations en matière de protection lorsqu'ils s'aventurent en dehors de ces sites
- Organisation de réunions hebdomadaires avec les dirigeants locaux dans tous les sites de protection des civils de la Mission, afin de faire connaître la position de la MINUSS sur divers enjeux (sécurité et règles, protection des femmes et des enfants) et de cerner les intentions et les dynamiques au sein des communautés de déplacés en ce qui concerne les déplacements prévus et leur incidence potentielle sur d'autres zones à forte densité de personnes déplacées, notamment à des fins d'alerte rapide
- Participation à des réunions hebdomadaires de coordination avec les organisations humanitaires concernées pour mettre en commun les informations et coordonner l'aiguillage de 1 000 enfants ayant besoin de services et d'être réunis avec leur famille ainsi que des mineurs sans tuteurs majeurs ayant besoin d'une autre solution de prise en charge
- Déminage de 1 100 zones dangereuses connues ou présumées et enlèvement ou destruction de 8 000 restes explosifs de guerre, dont des mines, dans les zones où se trouvent les sites de protection des civils de la Mission et dans celles où les restes explosifs de guerre constituent une menace pour les civils, par l'exécution d'activités de neutralisation des explosifs, de déminage des zones de combat, de levés techniques et non techniques et de restitution des terres
- Sensibilisation d'urgence de 150 000 civils au danger des mines, l'accent étant mis sur les enfants; sensibilisation par le biais d'actions de communication comme la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines; diffusion de messages de sensibilisation sur Radio Miraya et par d'autres moyens de communication; action auprès du Gouvernement pour le convaincre de devenir partie à la Convention sur les armes à sous-munitions et autres instruments relatifs aux armes explosives
- Réalisation de fouilles aux entrées et à l'intérieur des sites de protection des civils de la MINUSS à la recherche de munitions et d'explosifs par 6 unités cynophiles de détection d'explosifs

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Instauration de conditions de sécurité propices au retour et à la réintégration volontaires des déplacés et des réfugiés

1.3.1 Augmentation du nombre de personnes déplacées depuis décembre 2013 ayant choisi de retourner chez elles et de se réintégrer (2013/14 : 1,7 million; 2014/15 : 2,0 millions; 2015/16 : 2,2 millions)

1.3.2 Réduction de la menace posée par les mines et les restes explosifs de guerre grâce au relevé des champs de mines et à l'enlèvement des mines, afin de créer des conditions de sécurité propices au retour et à la réinstallation volontaires des déplacés et des réfugiés (2013/14 : 12,9 millions de mètres carrés déminés; 2014/15 : 10 millions de mètres carrés déminés; 2015/16 : 10 millions de mètres carrés déminés)

Produits

- Organisation de 20 missions conjointes pour évaluer les situations de conflit dans les sites de destination ou de retour possibles et tenue de 10 ateliers sur la gestion des conflits avec les communautés dans les sites de destination ou de retour
- En coordination avec les organisations humanitaires et en fonction des conditions de sécurité existantes, organisation et tenue de 10 réunions avec les déplacés dans les sites de protection des civils de la Mission et dans d'autres lieux, afin de les informer de la situation dans la zone de retour ou de destination proposée, et tenue de 8 ateliers sur la gestion des conflits à l'intention des déplacés manifestant leur désir ou leur intention de retourner chez eux ou de s'installer ailleurs
- Fourniture d'un appui au projet sur le renforcement de la confiance lancé par la Police nationale du Soudan du Sud, dans l'attente des résultats de l'évaluation du projet pilote, à Juba, Malakal, Bentiu et Bor, par le biais de 12 séminaires/ateliers de sensibilisation et de réunions consultatives hebdomadaires avec la Police nationale, les responsables locaux, les organisations de la société civile, les représentantes d'associations de femmes et d'autres acteurs, sur les stratégies de protection des civils, les droits de l'homme, la police de proximité, le renforcement de la confiance et la création de conditions propices au retour volontaire des déplacés
- Exécution de 5 projets à effet rapide à l'appui du projet sur le renforcement de la confiance grâce à la création de postes de police dans les zones où les déplacés sont susceptibles de retourner et de se réintégrer volontairement
- Organisation de réunions mensuelles du comité directeur composé de représentants de la MINUSS, de l'équipe de pays des Nations Unies et de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, pour instaurer et appuyer des conditions propices aux déplacements volontaires, notamment au retour et à la réintégration des réfugiés et des déplacés, en particulier ceux des sites de protection des civils de la Mission, grâce à la réalisation d'enquêtes sur les intentions et le sentiment d'insécurité des déplacés dans ces sites en vue de déterminer les zones de destination préférées, y compris les zones de retour
- En coopération avec les partenaires humanitaires, organisation de réunions mensuelles avec les représentants des communautés de déplacés des sites de protection des civils de la Mission afin de recenser les besoins en matière d'appui pour les déplacements, le retour et la réintégration volontaires des déplacés
- Levé et déminage par 21 équipes de déminage d'environ 10 millions de mètres carrés de terres, afin de les restituer aux populations et de favoriser les retours volontaires et la reprise des activités de subsistance
- Réalisation de relevés dans environ 500 villes et villages, afin de retirer les explosifs et les munitions abandonnés dans les bâtiments publics, dont les écoles

Facteurs externes : Les déplacements, le retour et la réintégration volontaires des déplacés dépendent de la stabilisation des conditions de sécurité et de l'instauration d'une paix durable au Soudan du Sud, ainsi que de la capacité d'absorption et de l'accord des éventuelles communautés d'accueil. La capacité d'action du Gouvernement, des autorités locales et des institutions et la disponibilité de moyens aériens et terrestres pour les patrouilles de sécurité et les missions conjointes sont également des facteurs importants.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 (protection des civils)

Catégorie										Total
I. Observateurs militaires										
Effectif approuvé 2014/15										166
Effectif proposé 2015/16										166
Variation nette										–
II. Contingents										
Effectif approuvé 2014/15										12 334
Effectif proposé 2015/16										12 334
Variation nette										–
III. Police des Nations Unies										
Effectif approuvé 2014/15										663
Effectif proposé 2015/16										663
Variation nette										–
IV. Unités de police constituées										
Effectif approuvé 2014/15										660
Effectif proposé 2015/16										660
Variation nette										–
V. Personnel civil										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-3</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel				Total
Division des affaires politiques										
Postes approuvés 2014/15	–	1	7	6	1	15	4	–		19
Postes proposés 2015/16	–	–	3	2	–	5	2	–		7
Variation nette	–	(1)	(4)	(4)	(1)	(10)	(2)	–		(12)
Division de l'information et de la communication										
Postes approuvés 2014/15	–	1	6	6	9	22	71	15		108
Postes proposés 2015/16	–	1	3	3	4	11	33	8		52
Variation nette	–	–	(3)	(3)	(5)	(11)	(38)	(7)		(56)
Section des secours, de la réintégration et de la protection										
Postes approuvés 2014/15	–	1	6	12	3	22	34	17		73
Postes proposés 2015/16	–	1	4	8	2	15	23	11		49
Variation nette	–	–	(2)	(4)	(1)	(7)	(11)	(6)		(24)

V. <i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-3</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>						
Bureau du commandant de la force										
Postes approuvés 2014/15	1	2	–	–	2	5	2	–	7	
Postes proposés 2015/16	1	2	–	–	2	5	2	–	7	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau des coordonnateurs au niveau des États										
Postes approuvés 2014/15	–	3	7	10	10	30	23	16	69	
Postes proposés 2015/16	–	3	7	10	10	30	23	16	69	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Division des affaires civiles										
Postes approuvés 2014/15	–	1	13	17	1	32	83	47	162	
Postes proposés 2015/16	–	1	10	10	1	22	33	37	92	
Variation nette	–	–	(3)	(7)	–	(10)	(50)	(10)	(70)	
Bureau du chef de la police										
Postes approuvés 2014/15	–	2	11	1	4	18	3	–	21	
Postes proposés 2015/16	–	2	11	1	4	18	3	–	21	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Groupe du VIH/sida										
Postes approuvés 2014/15	–	–	1	1	1	3	4	4	11	
Postes proposés 2015/16	–	–	1	1	1	3	4	4	11	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Cellule d'analyse conjointe de la Mission										
Postes approuvés 2014/15	–	–	2	8	–	10	3	2	15	
Postes proposés 2015/16	–	–	2	8	–	10	3	2	15	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Emplois de temporaire approuvés ^b 2014/15	–	–	–	–	–	–	10	–	10	
Emplois de temporaire proposés ^b 2015/16	–	–	–	–	–	–	10	–	10	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel (Cellule d'analyse conjointe de la Mission)										
Effectif approuvé 2014/15	–	–	2	8	–	10	13	2	25	

V. <i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-3</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Effectif proposé 2015/16	–	–	2	8	–	10	13	2	25
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la problématique hommes-femmes									
Postes approuvés 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2015/16	–	–	1	1	–	2	1	–	3
Variation nette	–	–	1	1	–	2	1	–	3
Groupe de la protection de l'enfance									
Postes approuvés 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2015/16	–	–	–	1	–	1	1	2	4
Variation nette	–	–	–	1	–	1	1	2	4
Total partiel (personnel civil)									
Postes approuvés 2014/15	1	11	53	61	31	157	227	101	485
Postes proposés 2015/16	1	10	42	45	24	122	128	80	330
Variation nette	–	(1)	(11)	(16)	(7)	(35)	(99)	(21)	(155)
Emplois de temporaire approuvés ^b 2014/15	–	–	–	–	–	–	10	–	10
Emplois de temporaire proposés ^b 2015/16	–	–	–	–	–	–	10	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (personnel civil)									
Effectif approuvé 2014/15	1	11	53	61	31	157	227	101	485
Effectif proposé 2015/16	1	10	42	45	24	122	128	80	330
Variation nette	–	(1)	(11)	(16)	(7)	(35)	(99)	(21)	(155)
Total (I à V)									
Effectif approuvé 2014/15									14 318
Effectif proposé 2015/16									14 163
Variation nette									(155)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 35 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 99 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 21 postes

43. Le tableau d'effectifs a été modifié en 2015/16 afin de mieux rattacher à la composante concernée les tâches effectuées par le titulaire de chaque poste des services organiques.

Composante 2 : surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Instauration de conditions propices à la lutte contre l'impunité pour les exactions et les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par toutes les parties au conflit

2.1.1 Diminution du nombre de cas confirmés d'exactions et de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment de celles qui sont susceptibles de constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité (2013/14 : 50; 2014/15 : 40; 2015/16 : 35)

2.1.2 Augmentation du nombre de poursuites engagées par les autorités judiciaires civiles ou militaires contre des auteurs de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire (2013/14 : 5; 2014/15 : 15; 2015/16 : 20)

2.1.3 Activités de surveillance, d'enquête, de vérification et d'établissement de rapports sur l'utilisation d'armes à sous-munitions et d'autres armes classiques considérées comme frappant sans discrimination (2013/14 : levé de 100 % des sites récemment contaminés par des armes à sous-munition; 2014/15 : 100 %; 2015/16 : 100 %)

Produits

- Conduite d'enquêtes et de vérifications quand des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire sont signalées, l'accent étant mis en particulier sur les violations flagrantes, les violations commises contre des enfants et les violences sexuelles liées aux conflits, et publication de 5 rapports publics sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud
- Conduite d'activités de surveillance hebdomadaires dans chacun des 10 États du Soudan du Sud pour recenser les violations des droits de l'homme et contribuer aux dispositifs d'alerte rapide
- Contrôle et inspection mensuels des centres de détention dans les 10 États, dont les postes de police, les prisons, les centres de détention militaires et les centres de détention des sites de protection de la MINUSS, de façon à garantir le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme
- Suivi et évaluation des mécanismes mis en œuvre par les autorités et les forces armées pour que les auteurs de violations répondent de leurs actes, tels que les procédures pénales et les commissions d'enquête
- Conduite de 20 opérations de patrouille civiles dans des zones qui pourraient être exposées à la violence, afin de prévenir et de réprimer les violations des droits de l'homme, notamment les violences sexuelles liées aux conflits

- Organisation et tenue, dans tous les États du Soudan du Sud, de 20 ateliers, séances de sensibilisation et campagnes de communication sur des thèmes relatifs aux droits de l'homme, notamment l'administration de la justice, la liberté d'expression, la sécurité des journalistes, le contrôle du respect des droits de l'homme et l'application des instruments relatifs aux droits de l'homme, à l'intention de 300 participants, notamment des représentants de la société civile et d'associations féminines, des acteurs de la justice traditionnelle, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes, en vue de promouvoir une culture des droits de l'homme
- Dans le cadre de réunions mensuelles de planification et de coordination et d'un dialogue quotidien sur les détentions prolongées et arbitraires et sur la violence à l'égard des femmes, des enfants et des autres groupes vulnérables, activités visant à sensibiliser, dans les 10 États, la Police nationale et d'autres acteurs associés à l'administration de la justice à l'état de droit et aux normes internationales en matière de droits de l'homme, et à en contrôler le respect, notamment organisation de formations sur les droits de l'homme, le droit international humanitaire et la déontologie à l'intention de 500 agents de la Police nationale exerçant des fonctions de direction, en stricte conformité avec la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme
- Surveillance, vérification, enquêtes et communication de l'information pour 100 % des nouveaux cas d'utilisation d'armes à sous-munitions dans les zones auxquelles les inondations ou l'insécurité n'empêchent pas l'accès
- Lancement d'une campagne médiatique comprenant la production et la diffusion d'émissions de radio, de vidéos, de photos et d'articles de presse, la publication d'informations sur les médias sociaux, l'organisation d'activités de sensibilisation, la publication de communiqués de presse et la tenue de séances d'information sur les sujets suivants : les droits des personnes déplacées, les droits de l'enfant et l'égalité des sexes (5 programmes mensuels) (réalisation escomptée 2.1); les activités de promotion des droits de l'homme visant à sensibiliser le public et à prévenir les violations commises contre les femmes et les enfants, les activités de suivi et les enquêtes sur les violations des droits de l'homme, notamment les violences sexuelles liées aux conflits, dans le cadre, entre autres, de la Commission d'enquête de l'Union africaine pour le Soudan du Sud (réalisation escomptée 2.2); l'action visant à mettre fin à l'enrôlement d'enfants par les deux parties au conflit et à sensibiliser le public à la nécessité de faire cesser cette pratique (réalisation escomptée 2.3)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Renforcement des activités de surveillance, d'enquête, de vérification et de communication de l'information concernant les exactions et violations commises contre des femmes, notamment les violences sexuelles liées aux conflits

2.2.1 Diminution du nombre de cas confirmés de violations et d'exactions commises contre des femmes, notamment d'actes de violence sexuelle et sexiste (2013/14 : 200; 2014/15 : 40; 2015/16 : 30)

2.2.2 Augmentation du nombre de rapports sur la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits au Soudan du Sud établis par des acteurs compétents, notamment des membres d'associations féminines nationales et d'organisations de la société civile (2013/14 : 0; 2014/15 : 2; 2015/16 : 3)

Produits

- Établissement du cadre de consultation mixte, composé des institutions nationales, organisations non gouvernementales nationales et internationales et acteurs bilatéraux compétents, en vue de favoriser et d'améliorer la coordination en matière de violence sexiste, et tenue de trois forums visant à lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits
- Mise en place au niveau national et au niveau des États d'arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information en tant que mécanisme de coordination et d'établissement de rapports, et contribution au mécanisme d'alerte et d'intervention rapides de la Mission aux fins de détecter, de prévenir et de combattre la violence sexuelle liée aux conflits, par l'organisation et la tenue de 12 réunions du Groupe de

travail sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, et par l'établissement et la diffusion de 6 rapports à l'intention des partenaires nationaux et internationaux

- Établissement et tenue à jour de listes (une par État) ou de cartes répertoriant, à l'échelle des comtés, les endroits les plus touchés par la violence sexuelle et sexiste, qui serviront à planifier les patrouilles
- Organisation de 2 réunions avec des représentants de toutes les parties au conflit aux fins de contrôler et de renforcer le respect des engagements pris dans le communiqué commun sur la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits adopté en 2014 par toutes les parties
- Rédaction de 1 rapport annuel et de 2 rapports semestriels sur les violences sexuelles liées aux conflits au Soudan du Sud
- Mise en œuvre de 12 programmes de sensibilisation en coordination avec des organisations de la société civile et d'autres acteurs compétents afin d'améliorer la surveillance et la prévention des violences sexuelles liées aux conflits et la protection contre celles-ci
- Exécution d'activités visant à promouvoir, auprès du Ministère de la justice et du Ministère de la condition féminine, de l'enfance et des affaires sociales et humanitaires, la révision, l'adoption et l'application d'un cadre juridique national permettant d'offrir aux victimes de la violence sexuelle et de la violence sexiste des mesures de protection et de réparation
- Organisation et tenue de réunions trimestrielles avec les représentants de toutes les parties au conflit aux fins de définir, de prendre et de tenir des engagements précis et assortis de délais pour lutter contre la violence sexuelle, d'enquêter sur les cas de violence présumés et amener les auteurs à répondre de leurs actes, et organisation et tenue de 10 ateliers de formation à l'intention de la Police nationale et de toutes les forces armées, ainsi que de la société civile, afin de les sensibiliser au problème de la violence sexuelle liée aux conflits et de réduire ainsi les violations commises contre des femmes et des enfants
- Tenue de 12 campagnes locales, notamment dans la presse et sur Radio Miraya, afin de mieux prévenir la violence sexuelle et sexiste et la violence contre les enfants dans les sites de protection des civils de la MINUSS et les zones désignées comme pouvant potentiellement permettre des retours librement consentis
- Organisation et tenue de 4 ateliers et de 4 groupes de discussion à l'intention des femmes, notamment des femmes déplacées se trouvant dans les sites de protection des civils de la MINUSS, afin de leur permettre de dialoguer avec l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour l'égalité des sexes, et tenue de 10 ateliers de sensibilisation sur le thème « le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et vous » à l'intention des associations féminines locales
- Organisation de réunions mensuelles du Réseau de protection au niveau local pour donner aux femmes et à leurs communautés les moyens de mettre en exergue le problème de la violence sexiste, d'en signaler les cas et d'assurer une surveillance en la matière
- Organisation de 25 manifestations de sensibilisation à l'occasion de la Journée internationale de la femme, des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste et de la Journée africaine des droits de l'homme; organisation d'émissions d'entretiens mensuelles sur la promotion des droits des femmes et d'autres aspects de la problématique hommes-femmes, qui seront diffusées par Radio Miraya
- Diffusion de supports de sensibilisation afin de promouvoir et d'encourager un changement des attitudes culturelles à l'égard de la violence sexuelle et sexiste

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.3 Amélioration des mesures de prévention et de protection mises en place par les principaux acteurs concernés en faveur des enfants touchés par les conflits armés, la violence, la maltraitance et l'exploitation

2.3.1 Pas d'augmentation du nombre de cas signalés de violations graves commises contre des enfants, notamment l'association d'enfants à des forces et groupes armés, la violence et les sévices sexuels, les attaques visant des écoles et des hôpitaux, les

enlèvements et le déni d'aide humanitaire (2013/14 : 500; 2014/15 : 500; 2015/16 : 500)

2.3.2 Mise en œuvre intégrale de l'accord de renouvellement des engagements relatifs au plan d'action révisé de l'Armée populaire de libération du Soudan visant à mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants, et de l'engagement pris par le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition à faire cesser les graves violations commises contre des enfants

Produits

- Surveillance quotidienne des violations graves commises contre des enfants par les parties au conflit, présentation de rapports trimestriels au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé, présentation de rapports annuels en vue de l'établissement du rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé, comme le prévoit la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, et organisation de 5 séances de formation à l'intention des acteurs et partenaires s'occupant de la protection de l'enfance afin de renforcer la surveillance des violations et atteintes graves commises contre les enfants et d'améliorer la communication des informations à ce sujet
- Organisation de 61 séances de formation sur les questions liées à la protection de l'enfance et sur le plan d'action révisé de l'Armée populaire de libération du Soudan et de l'ONU visant à mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants, à l'intention du Mouvement/Armée de libération du Soudan dans l'opposition, du Ministère de la défense et des anciens combattants, des autorités nationales et locales et des organisations de la société civile
- Appui à la mise en œuvre du plan de travail biennal (2014-2016) pour l'identification, le contrôle et la réintégration des enfants associés à l'Armée populaire de libération du Soudan, au Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition ou à la faction Cobra du Mouvement/Armée démocratique du Soudan du Sud; collaboration avec l'Armée populaire de libération du Soudan aux fins de renforcer l'exécution des ordres qui interdisent le recrutement et l'emploi d'enfants et des sanctions en cas de non-respect, ainsi que du décret présidentiel qui érige en infraction pénale le recrutement et l'emploi d'enfants et l'occupation ou l'utilisation d'écoles et de centres médicaux par des groupes militaires et armés
- Fourniture d'un appui aux activités de contrôle, d'identification, d'enregistrement et de libération des enfants associés à des forces et groupes armés et d'autres enfants vulnérables menées en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, y compris la recherche et la réunification des familles, et des activités de réintégration au niveau local
- Appui à des activités de sensibilisation à la protection de l'enfance et au problème des violations graves commises contre des enfants, notamment à la campagne nationale « Des enfants, pas des soldats »

Facteurs externes : Le Gouvernement permet à la MINUSS d'accéder aux centres de formation et aux casernes de l'Armée populaire de libération du Soudan, aux centres de détention et aux audiences des juridictions militaires et civiles. Le conflit se poursuit et l'intensité des combats devrait augmenter avec la fin de la saison des pluies; les combats continuent d'avoir des conséquences néfastes pour les civils, faisant en particulier un grand nombre de victimes et entraînant des déplacements massifs de populations et une très grave pénurie alimentaire. Dans de nombreux États du Soudan du Sud, les institutions sont fragiles, inexistantes ou fonctionnent à peine et n'offrent aux civils que très peu de services de base. Des partenaires fiables de la société civile continuent de collaborer avec la MINUSS dans le cadre des activités concernant les femmes, la paix et la sécurité; il est probable que les parties au conflit continuent de commettre de nombreux actes de violence sexuelle et sexiste et que de tels actes soient de nouveau commis à l'intérieur et aux alentours des sites de protection des civils de la MINUSS et dans les zones comptant un grand nombre de déplacés.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2 (surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme)

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-3</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Division des droits de l'homme									
Postes approuvés 2014/15	–	1	18	22	2	43	33	35	111
Postes proposés 2015/16	–	2	18	22	2	44	33	35	112
Variation nette	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Groupe de la protection de l'enfance									
Postes approuvés 2014/15	–	–	3	7	1	11	12	9	32
Postes proposés 2015/16	–	–	3	6	1	10	11	7	28
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	(1)	(2)	(4)
Groupe de la problématique hommes-femmes									
Postes approuvés 2014/15	–	–	3	3	1	7	9	2	18
Postes proposés 2015/16	–	–	2	2	1	5	8	2	15
Variation nette	–	–	(1)	(1)	–	(2)	(1)	–	(3)
Division de l'information et de la communication									
Postes approuvés 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2015/16	–	–	2	2	3	7	25	4	36
Variation nette	–	–	2	2	3	7	25	4	36
Total									
Effectif approuvé 2014/15	–	1	24	32	4	61	54	46	161
Effectif proposé 2015/16	–	2	25	32	7	66	77	48	191
Variation nette	–	1	1	–	3	5	23	2	30

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 5 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 23 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 2 postes

44. Le tableau d'effectifs a été modifié en 2015/16 afin de mieux rattacher à la composante concernée les tâches effectuées par le titulaire de chaque poste des services organiques.

Division des droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (création de 1 poste D-1)

45. Les droits de l'homme constituent l'un des quatre domaines prioritaires visés dans les résolutions 2155 (2014) et 2187 (2014) du Conseil de sécurité. La Division des droits de l'homme s'emploie avant tout à surveiller et contrôler la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud, à mener des enquêtes à cet égard et à en rendre compte régulièrement et publiquement. Elle s'intéresse essentiellement aux violations flagrantes des droits de l'homme et aux violations graves du droit international humanitaire, en particulier celles commises à l'égard des plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes déplacées. La Division s'attachera également à contribuer à la stratégie de la Mission concernant la protection des civils, à promouvoir et à appuyer la mise en place de mécanismes visant à faire en sorte que les auteurs de violations répondent de leurs actes, à collaborer avec la société civile, notamment en ce qui concerne la protection et la promotion des droits des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes; et à veiller à l'application rigoureuse de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

46. En raison du conflit ayant éclaté au Soudan du Sud et de l'importance accordée en conséquence aux droits de l'homme dans le mandat confié à la Mission par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2155 (2014) et 2187 (2014), la charge de travail de la Division des droits de l'homme et les attentes à son égard ont augmenté. La Division mène des enquêtes et des activités de suivi et de contrôle depuis la création de la Mission, mais l'accroissement de l'ampleur et de la gravité des violations des droits de l'homme commises au Soudan du Sud ont considérablement alourdi sa tâche en la matière. Le Conseil a en particulier exprimé son inquiétude concernant la situation des droits de l'homme et la culture d'impunité au Soudan du Sud et souligné à cet égard qu'il fallait garantir la justice et amener les auteurs de violations à répondre de leurs actes pour parvenir à une paix durable dans le pays. Il a donc demandé à la MINUSS de lui rendre régulièrement compte de la situation des droits de l'homme.

47. Les violences liées au conflit auront, à elles seules, d'importantes retombées sur la charge de travail de la Division des droits de l'homme. Les sites de protection des civils de la MINUSS accueillent actuellement plus de 110 000 civils, dont bon nombre sont des survivants ou des témoins de violations des droits de l'homme qui ont été commises à la suite du conflit. Cela a considérablement alourdi la charge de travail de la Division pour ce qui est des enquêtes, lesquelles devront être conduites et supervisées efficacement. De plus, selon le rapport public publié par la Division en mai 2014, les deux parties au conflit commettraient des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Cela pose de nouveaux problèmes, qui viendront accroître encore au volume de travail de la Division, notamment en ce qui concerne les activités consistant à protéger les témoins, à préserver les éléments de preuve en vue de poursuites futures et à déterminer l'ampleur et la gravité des atrocités, et qui devront être supervisées et dirigées efficacement. La surveillance est devenue plus difficile du fait, en partie, de la situation sur le plan de la sécurité, et les enquêtes sont devenues beaucoup plus complexes et sensibles. En outre, la Division est maintenant chargée d'établir des rapports publics fréquents sur la situation des droits de l'homme (environ cinq par an), tâche délicate qui requiert d'importantes

ressources. Enfin, la Division mène plus d'activités de protection qu'elle n'en a jamais menée, en particulier depuis que la Mission accueille des personnes déplacées dans ses sites de protection des civils; ces activités ne sont souvent pas aussi visibles auprès du grand public que les autres activités qu'elle mène, mais sont tout aussi exigeantes et demandent tout autant de temps.

48. Pour honorer son mandat, la Division des droits de l'homme doit améliorer sa gestion et ses contrôles internes. Il est par conséquent proposé de créer un poste de classe D-1, dont le titulaire occupera la fonction de Directeur adjoint de la Division. Cela devrait permettre au Directeur de la Division des droits de l'homme de se concentrer sur les tâches d'orientation, de stratégie et de représentation de la Division, notamment dans le cadre des réunions avec les hauts responsables de la Mission, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté diplomatique. Le Directeur adjoint s'occupera essentiellement de la gestion et des opérations quotidiennes de la Division, des activités de protection des civils et de l'établissement des rapports publics.

49. La Division compte actuellement trois groupes distincts au quartier général de la Mission, ainsi que 10 équipes au niveau des États. Au quartier général de la Mission, chacun des groupes ci-après est dirigé par un spécialiste des droits de l'homme (hors classe) (P-5) : a) le Groupe de l'analyse et de l'établissement des rapports; b) le Groupe de la surveillance, des enquêtes, du contrôle et de la coordination sur le terrain; c) le Groupe de la responsabilité et de la participation des parties prenantes. Ces groupes doivent être coordonnés et supervisés à un niveau plus élevé et doivent donc être dirigés par un fonctionnaire ayant un profil différent. En outre, un spécialiste des droits de l'homme (hors classe) supplémentaire (P-5), doté de connaissances spécialisées dans le domaine de la justice militaire, a également été nommé afin de renforcer le Groupe de la responsabilité et de la participation des parties prenantes, qui demeure essentiel, en particulier pour ce qui est de la responsabilisation. Le Directeur adjoint devrait assumer une fonction de coordination. Il fournira également un appui technique à l'ensemble de la Division et à toutes les équipes au niveau des États. Il assurera le contrôle de la qualité des divers travaux entrepris par la Division, recensera et diffusera les meilleures pratiques et les normes de la Division, et supervisera les questions de personnel. La création d'un poste de Directeur adjoint est également indispensable pour assurer le bon fonctionnement de la Division en tout temps, ce qui est essentiel compte tenu de la place centrale qui est faite aux droits de l'homme dans le mandat de la mission.

50. Le Directeur adjoint accordera aussi une attention particulière aux travaux de protection de la Division des droits de l'homme, notamment aux activités menées à l'intérieur des sites de protection des civils et à l'appui de ceux-ci, et contribuera à la mise en œuvre de la stratégie de la Mission concernant la protection des civils. Il devra donc souvent travailler en coordination étroite avec d'autres composantes de la Mission et veiller à ce que les normes et principes relatifs aux droits de l'homme soient appliqués dans l'ensemble de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies. Enfin, il jouera un rôle central dans l'établissement des rapports publics. Compte tenu des attentes de plus en plus grandes en matière d'établissement des rapports, que ce soit sur le plan de la quantité et de la qualité des informations ou de la fréquence des rapports, il est essentiel qu'une personne expérimentée supervise l'établissement de ces rapports et y soit associée de près, étant donné leur complexité et leur caractère sensible.

Composante 3 : instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.1 Création d'un climat de sûreté et de sécurité qui facilite l'accès du personnel humanitaire au Soudan du Sud

3.1.1 Pas d'augmentation du nombre de cas où des travailleurs humanitaires ne peuvent se rendre dans les régions touchées par le conflit en raison de l'insécurité (2013/14 : 586; 2014/15 : 420; 2015/16 : 420)

3.1.2 Portion des itinéraires désignés comme prioritaires sur laquelle des inspections et des opérations de déminage ou de vérification ont été effectuées ou des escortes ont été assurées afin d'atténuer les risques liés aux mines et restes explosifs de guerre et de donner la liberté de circulation requise aux intervenants humanitaires et aux organismes des Nations Unies (2013/14 : 2 279 km de routes déminées ou inspectées; 2014/15 : 1 705 km; 2015/16 : 1 705 km)

Produits

- Tenue par la MINUSS et d'autres acteurs compétents de réunions d'information mensuelles dans les 10 États afin de contribuer à informer les organisations humanitaires nationales et internationales de l'évolution du conflit sur le plan local, selon qu'il conviendra
- Inspection ou déminage des itinéraires prioritaires par deux équipes spécialisées; escorte des convois et contrôle de la sécurité des routes afin de favoriser la liberté de circulation et la sécurité des partenaires humanitaires et du personnel de secours; inspection de tous les héliports dans un délai de 72 heures suivant le lancement par la Mission d'un ordre de mission
- Sur demande, fourniture de services de sécurité et d'un appui dans le cadre d'activités humanitaires menées en dehors des bases de la MINUSS
- Mise en œuvre de cinq projets à effet rapide, notamment concernant des routes et des ponts, afin de créer des conditions propices à l'exécution du mandat de la Mission s'agissant de la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire
- 21 840 jours-homme de patrouille assurés par l'unité fluviale le long du Nil blanc afin de faciliter l'accès des organismes des Nations Unies et des organisations humanitaires aux sites de protection des civils (2 x 35 hommes par jour x 6 patrouilles par semaine x 52 semaines)
- Conduite d'une campagne médiatique d'information sur l'appui que la MINUSS apporte à l'aide humanitaire, par : la production et la diffusion de 48 émissions sur Radio Miraya, ainsi que de vidéos et d'articles dans la presse, sur les médias sociaux et sur le site Web de la Mission; la couverture audiovisuelle et photographique dans les médias de différents organismes humanitaires le demandant et appui à ces derniers; et la production de reportages audiovisuels et photographiques visant à mettre en lumière les activités d'inspection et de déminage des routes menées par la Mission pour permettre et maintenir l'accès de l'aide humanitaire

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.2 Amélioration de la sécurité et de la liberté de circulation du personnel, des biens et des installations de l'Organisation des Nations Unies

3.2.1 Diminution du nombre d'atteintes à la sécurité commises à l'intérieur et aux alentours des sites de protection des civils de la MINUSS par toutes les parties au conflit (2013/14 : absence de données de référence; 2014/15 : 1,050; 2015/16 : 950)

3.2.2 Pas d'augmentation du nombre d'atteintes à la sécurité et de violations de l'accord sur le statut des forces commises contre l'Organisation et son personnel, ses biens et ses installations dans l'ensemble du Soudan du Sud (2013/14 : 286; 2014/15 : 250; 2015/16 : 250)

3.2.3 Augmentation du nombre de membres du personnel de l'ONU et d'organismes humanitaires ayant reçu une formation sur les mines et les restes explosifs de guerre dans le cadre du cours de sensibilisation « Sécurité et sûreté en mission », de cours d'initiation à l'intention des officiers de liaison et de formations particulières demandées par des composantes de la Mission et des partenaires humanitaires (2013/14 : absence de données de référence; 2014/15 : 1 500; 2015/16 : 1 600)

Produits

- Organisation de séances de sensibilisation aux mines et aux restes explosifs de guerre à 1 600 membres du personnel de l'ONU et d'organismes humanitaires afin qu'ils soient mieux informés des dangers et sachent comment agir dans une zone minée
- Diffusion d'informations sur la lutte contre les mines et de conseils aux partenaires et parties prenantes, y compris sous la forme de cartes et de mises à jour, au sujet du déroulement des opérations de déminage, des accidents causés par des mines ou des restes explosifs de guerre et des menaces que constituent ces engins
- Information quotidienne par les organisations humanitaires de façon à permettre aux composantes de la Mission d'assurer la sécurité du personnel humanitaire à l'intérieur et aux alentours des sites de protection des civils de la MINUSS et à permettre l'utilisation des locaux de la MINUSS en dernier recours
- 210 816 jours-homme de garde stationnaire visant à assurer la sécurité des états-majors de bataillon, des bureaux situés dans les États et des bases opérationnelles de compagnie (48 militaires par jour pour 12 sites pendant 366 jours)
- 105 408 jours-homme de garde stationnaire visant à assurer la sécurité des bases d'appui de comté où le niveau d'insécurité est égal ou supérieur à III ou IV (48 hommes par jour pour 6 bases où ne sont pas déjà affectées des forces militaires, pendant 366 jours)
- Défense de la liberté de circulation du personnel des Nations Unies auprès de l'Unité de protection diplomatique nationale, des agents des services de l'immigration et des responsables de la sécurité dans les aéroports, et échanges quotidiens avec eux à ce sujet et sur les violations de l'accord sur le statut des forces

Facteurs externes : La poursuite des hostilités entre toutes les parties au conflit entrave toujours l'accès humanitaire et compromet plus avant la sécurité du personnel humanitaire.

Tableau 4

Ressources humaines : composante 3 (instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire)

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-3</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>						
Division des affaires civiles										
Postes approuvés 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2015/16	–	–	2	6	–	–	8	25	5	38
Variation nette	–	–	2	6	–	–	8	25	5	38
Section des secours, de la réintégration et de la protection										
Postes approuvés 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2015/16	–	–	2	4	1	–	7	11	6	24
Variation nette	–	–	2	4	1	–	7	11	6	24
Division de l'information et de la communication										
Postes approuvés 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2015/16	–	–	1	1	1	–	3	9	2	14
Variation nette	–	–	1	1	1	–	3	9	2	14
Total										
Effectif approuvé 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2015/16	–	–	5	11	2	–	18	45	13	76
Variation nette	–	–	5	11	2	–	18	45	13	76

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 18 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 45 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 13 postes

51. Le tableau d'effectifs a été modifié en 2015/16 afin de mieux rattacher à la composante concernée les tâches effectuées par le titulaire de chaque poste des services organiques.

Composante 4 : appui à l'exécution de l'Accord sur la cessation des hostilités et des accords de paix

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

4.1 Application de l'Accord sur la cessation des hostilités entre le Gouvernement de la République du Soudan du Sud et le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition

4.1.1 Fourniture au Mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD des services de sécurité mobile et de sécurité des sites

4.1.2 Poursuite de la coordination entre la Mission, les comités techniques mixtes, le Mécanisme de surveillance et de vérification et les autres parties prenantes

Produits

- Organisation de 72 exposés et de 12 missions conjointes avec le Mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD dans les États du Haut-Nil, de Jongleï et de l'Unité pour sensibiliser le personnel de l'IGAD aux populations locales, appuyer l'atténuation et la gestion du conflit et aider à la collecte d'informations provenant de systèmes d'alerte rapide
- Organisation de 12 dialogues de sensibilisation à la paix parmi les notables et les populations dans les zones touchées par le conflit, qui ont commis des violations de l'Accord sur la cessation des hostilités, afin de faciliter l'exécution et le respect dudit accord
- Organisation de 6 réunions avec les parties prenantes concernées, y compris les partis politiques, les organisations de la société civile et les groupes de femmes, afin de mieux faire connaître le mandat de la MINUSS qui consiste à accompagner la mise en œuvre de l'Accord sur la cessation des hostilités
- Appui et conseils, dans le cadre des bons offices de la Mission, pour engager le dialogue avec le Gouvernement et toutes les parties au conflit en vue de favoriser la pleine application de l'Accord sur la cessation des hostilités
- 193 248 jours-personne de patrouille assurés dans le cadre des équipes intégrées en appui aux équipes de contrôle et de vérification de l'IGAD dans 11 sites afin de favoriser la mise en œuvre de l'Accord sur la cessation des hostilités (48 hommes par jour x 11 patrouilles x 366 jours)
- Appui à l'application du mémorandum d'accord conclu avec l'IGAD et facilitation du déploiement des équipes de surveillance et de vérification de l'Autorité à la faveur d'échanges quotidiens avec son comité technique mixte afin de coordonner les opérations et de mener avec elle 2 réunions mensuelles pour étudier les questions relatives à l'exécution par la MINUSS et l'IGAD de leurs mandats respectifs
- Lancement dans les médias d'une campagne visant à mieux faire connaître l'appui de la Mission aux efforts déployés par l'IGAD en faveur de l'application de l'Accord sur la cessation des hostilités et des autres accords de paix pertinents grâce à la publication d'articles dans la presse et à la diffusion d'émissions sur Radio Miraya sur les comités techniques mixtes, les équipes de contrôle et de vérification et le Mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD

Facteurs externes : L'appui au processus de l'IGAD sera fonction de la poursuite de la médiation en cours ou du lancement d'une nouvelle médiation. L'exécution de l'Accord pourrait être entravée par de nouvelles restrictions à l'accès aux zones contrôlées par l'opposition dans les États de Jongleï, du Haut-Nil et de l'Unité, ainsi que par l'intensification des combats au cours de la saison sèche et l'absence de représentants de l'opposition au sein des mécanismes de surveillance et de vérification de l'IGAD, tout particulièrement dans les trois États susmentionnés. Il n'existe aucune garantie que les parties au conflit aideront les populations dans les zones touchées à gérer et atténuer ces conflits.

Tableau 5

Ressources humaines : composante 4 (appui à l'exécution de l'Accord sur la cessation des hostilités et des accords de paix)

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Centre d'opérations conjoint									
Postes approuvés 2014/15	–	–	2	5	1	8	–	4	12
Postes proposés 2015/16	–	–	2	5	1	8	–	4	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division des affaires politiques									
Postes approuvés 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2015/16	–	1	4	4	1	10	2	–	12
Variation nette	–	1	4	4	1	10	2	–	12
Division des affaires civiles									
Postes approuvés 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2015/16	–	–	1	1	–	2	25	5	32
Variation nette	–	–	1	1	–	2	25	5	32
Division de l'information et de la communication									
Postes approuvés 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2015/16	–	–	–	–	1	1	4	1	6
Variation nette	–	–	–	–	1	1	4	1	6
Total, personnel civil									
Effectifs approuvés 2014/15	–	–	2	5	1	8	–	4	12
Effectifs proposés 2015/16	–	1	7	10	3	21	31	10	62
Variation nette	–	1	5	5	2	13	31	6	50

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 13 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 31 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 6 postes

52. Le tableau d'effectifs a été modifié en 2015/16 afin de mieux rattacher à la composante concernée les tâches effectuées par le titulaire de chaque poste des services organiques.

Composante 5 : appui

A. Appui

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

5.1 Accroissement de l'efficacité et de l'efficacéité de l'appui apporté à la Mission sur les plans logistique, administratif et de la sécurité

5.1.1 Poursuite de la simplification des mécanismes d'établissement de rapport et de suivi en vue de recenser systématiquement et rapidement les lacunes de l'appui administratif fourni aux États

5.1.2 Poursuite de la mise en place d'initiatives de gestion du changement qui sont effectivement communiquées à la Mission et s'accompagnent d'un appui en vue de leur application

5.1.3 Taux de disponibilité des véhicules de 80 % pour les véhicules légers de transport de passagers et de 65 % pour les véhicules lourds

5.1.4 Réduction de la flotte aérienne de deux avions (2014/15 : 34 avions; 2015/16 : 32 avions)

Produits

Amélioration des services

- Optimisation des moyens aériens par un réaménagement de la flotte aérienne, destiné à maximiser les capacités existantes tout en maintenant la qualité du service, et par l'utilisation de la flotte régionale d'Entebbe et du contrat de service à long terme sur les gros porteurs, afin de tirer parti des appareils actuellement loués et d'exploiter de nouveaux contrats pour la relève, le déploiement et le rapatriement des membres des contingents
- Poursuite de l'amélioration, grâce à l'introduction de la gestion de la chaîne logistique, de la prestation des services en termes de ponctualité, de qualité et de réactivité, avec l'introduction et le suivi d'indicateurs de résultats clefs pour veiller à mesurer, améliorer et atteindre les cibles
- Poursuite du remplacement du système de messagerie Lotus Notes par Microsoft Exchange pour appuyer et faciliter l'évolution des modes de communication grâce à la fourniture d'un accès transparent et direct aux services de messagerie
- Aide à la mise en service d'Umoja, notamment par des analyses de la qualité des données du système actuel et le nettoyage des données, effectués à la Mission

Contingents, police et personnel civil

- Gestion de 3 046 civils en moyenne, dont 968 agents recrutés sur le plan international, 1 613 agents recrutés sur le plan national et 465 Volontaires des Nations Unies
- Déploiement, relève, hébergement et rapatriement d'un effectif moyen de 12 334 militaires, y compris 392 officiers d'état-major, 166 observateurs militaires et 1 323 membres du personnel de police (dont 663 agents et 660 membres d'unités de police constituées)
- Vérification, contrôle et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien autonome destiné aux militaires et au personnel de police en 22 lieux géographiques et dans 64 sites d'unités en uniforme

- Entreposage et distribution de 224,8 tonnes métriques de rations collectives de produits frais dans des sites sensibles, de 127,2 tonnes de rations de combat et de 286,2 tonnes de réserves d'eau en bouteille pour les membres des contingents et des unités de police constituées
- Programme de déontologie et de discipline destiné à l'ensemble des militaires, des policiers et du personnel civil (formation, prévention, surveillance et mesures disciplinaires)

Installations et infrastructures

- Entretien des infrastructures physiques ainsi que du périmètre de sécurité des camps en vue de la protection des sites civils en 8 lieux
- Mise en place d'un programme de remplacement, à l'échelle de la Mission, des appareils d'éclairage, des chauffe-eau et des pompes à eau, afin de réduire l'impact sur l'environnement

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 2 200 véhicules, remorques, attelages appartenant aux Nations Unies, dont 29 véhicules blindés et 3 300 véhicules appartenant aux contingents dans 10 ateliers sur 10 sites
- Distribution de 6,3 millions de litres de diesel, de carburant et de lubrifiant pour les transports terrestres
- Exploitation d'un service de navette assurant 7 jours sur 7 le transport quotidien de 1 386 fonctionnaires des Nations Unies entre leur logement et la zone de la Mission
- Extension des opérations des convois de transport lourd dans 5 localités (Bor, Bentiu, Malakal, Wau et Djouba)

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 9 avions et de 23 hélicoptères, dont 13 appareils de type militaire (8 utilitaires et 5 tactiques), distribution de 21,1 millions de litres de carburant et de lubrifiant pour les opérations aériennes
- Total de 23 887 heures de vol, dont 7 253 heures pour les avions et 16 634 heures pour les hélicoptères et prestation de services de lutte contre les incendies dans les aérodromes utilisés par la Mission dans les capitales des États
- Surveillance de la construction et de la réfection d'aérodromes et d'hélistations dans les capitales des 10 États, y compris dans les bases d'appui au pays
- Déploiement d'un système de drones aériens

Transports maritimes ou fluviaux

- Opération et exploitation d'une flotte fluviale constituée de 12 navires appartenant aux contingents et distribution de 700 000 litres de carburant et de lubrifiant

Communications

- Services d'appui et entretien d'un réseau satellite constitué de 2 stations terriennes centrales permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de vidéoconférence et de transmission de données
- Services d'appui et entretien de 50 microterminaux VSAT, de 99 centraux téléphoniques et de 82 liaisons hertziennes
- Services d'appui et entretien de 991 stations fixes et appareils mobiles de transmission radio à haute fréquence, de 4 156 radios portatives à très haute fréquence et à ultra-haute fréquence Tetra, de 1 488 appareils mobiles de transmission radio à très haute fréquence et à ultra-haute fréquence Tetra
- Services d'appui et entretien de 26 stations de radiodiffusion FM dans 4 installations de production radiophonique

Informatique

- Services d'appui technique et entretien de 26 serveurs, 985 ordinateurs de bureau, 3 330 ordinateurs portables, 430 « clients légers » (bureaux virtuels); 742 imprimantes, 200 expéditeurs numériques et 41 réseaux locaux et réseaux longue portée pour 5 000 comptes utilisateurs
- Fourniture d'un appui cartographique et d'études basées sur un système de positionnement universel, dans les limites du mandat de la Mission, outre la fourniture de 7 000 cartes à divers clients et tenue d'un site intranet consacré au système d'information géographique

Santé

- Exploitation et entretien de 11 dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU, de 17 dispensaires de niveau I appartenant aux contingents, de 4 hôpitaux d'infrastructure de niveau II appartenant aux contingents répartis sur 12 sites et dispositifs d'évacuation sanitaire par route ou par air utilisés dans toute la zone d'opérations et pour l'ensemble du personnel des Nations Unies ainsi que la population civile locale en cas d'urgence
- Fonctionnement et entretien de centres offrant à l'ensemble du personnel de la Mission des services confidentiels de sensibilisation au VIH/sida et de dépistage
- Programmes de gestion du stress et de conseils à l'intention de tout le personnel de la Mission
- Affectation de conseillers du personnel dans les États et les bases d'appui de comté, qui donneront un soutien psychologique et post-traumatique dans les 48 heures suivant la notification d'un incident grave

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission et prestation de services de protection rapprochée 24 heures sur 24 aux hauts fonctionnaires de la Mission et aux visiteurs de marque
- Organisation de séances d'initiation aux questions de sécurité et d'exercices élémentaires de lutte contre les incendies à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la Mission
- Contrôle des accès et fourniture de services de la sécurité en vue de la protection des sites civils dans les complexes de la MINUSS et évaluation des risques et des menaces pour la sécurité, y compris des enquêtes sur la sécurité des installations en vue d'apporter les améliorations matérielles nécessaires à la protection des sites civils dans l'enceinte de la Mission
- Évaluation des conditions matérielles afin d'ouvrir des routes pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et le respect des droits de l'homme

Tableau 6

Ressources humaines : composante 5 (appui)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile		Volontaires des Nations Unies		
Bureau du Directeur de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2014/15	–	1	5	10	22	38	19	7	64
Postes proposés 2015/16	–	1	5	10	22	38	19	7	64
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan des Nations Unies ^a		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile		Volontaires		
Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2014/15	–	1	16	7	41	65	188	25	278
Postes proposés 2015/16	–	1	16	7	41	65	188	25	278
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Gestion de la chaîne logistique									
Postes approuvés 2014/15	–	1	15	30	88	134	307	96	537
Postes proposés 2015/16	–	1	15	30	88	134	307	96	537
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Opérations logistiques									
Postes approuvés 2014/15	–	1	18	26	90	135	485	150	770
Postes proposés 2015/16	–	1	18	26	90	135	485	150	770
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Technologies géospatiales, informatique et télécommunications									
Postes approuvés 2014/15	–	–	4	5	58	67	117	30	214
Postes proposés 2015/16	–	–	4	5	58	67	117	24	208
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	(6)	(6)
Section de la sûreté et de la sécurité									
Postes approuvés 2014/15	–	–	2	34	150	186	118	–	304
Postes proposés 2015/16	–	–	2	34	150	186	118	–	304
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2014/15	–	–	–	5	27	32	–	–	32
Emplois de temporaire proposés ^b 2015/16	–	–	–	5	27	32	–	–	32
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel, Section de la sûreté et de la sécurité									
Effectifs approuvés 2014/15	–	–	2	39	177	218	118	–	336
Effectifs proposés 2015/16	–	–	2	39	177	218	118	–	336
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel, personnel civil									
Postes approuvés 2014/15	–	4	60	112	449	625	1 234	308	2 167
Postes proposés 2015/16	–	4	60	112	449	625	1 234	302	2 161
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	(6)	(6)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile		Volontaires des Nations Unies		
Total partiel, personnel civil									
Emplois de temporaire approuvés ^b 2014/15	–	–	–	5	27	32	–	–	32
Emplois de temporaire proposés ^b 2015/16	–	–	–	5	27	32	–	–	32
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectifs approuvés 2014/15	–	4	60	117	476	657	1 234	308	2 199
Effectifs proposés 2015/16	–	4	60	117	476	657	1 234	302	2 193
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	(6)	(6)

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parmi les dépenses de personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (transfert de 1 poste P-4)

Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette (reclassement de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national en poste d'administrateur recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 6 postes (suppression de 6 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (redéploiement de 1 poste P-4 au Bureau du Directeur de l'appui à la mission)

Collaborateurs directs du Directeur de l'appui à la mission

53. Avec la suppression au cours de l'exercice 2014/15 de 1 poste P-5, de 1 poste du Service mobile et de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national du Bureau du Responsable au pôle administratif – Politiques et du Groupe d'appui aux comités, le tableau d'effectifs actuel comprend un seul attaché d'administration (Politiques) de niveau P-4 au Bureau du Responsable du pôle administratif – Politiques. Un groupe distinct constitué d'un seul fonctionnaire n'étant plus viable, il est proposé de transférer ce poste au Service administratif du Directeur de l'appui à la mission.

54. Le changement proposé représente un transfert interne avec le titulaire du poste exerçant essentiellement les mêmes fonctions, à savoir préparer et coordonner les audits internes et externes, veiller à apporter des réponses en temps opportun à la suite des observations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes, le Bureau des services de contrôle interne et la Commission d'enquête, en suivre l'application, élaborer et examiner les directives opérationnelles, les procédures et les documents de politique, et établir et respecter les accords et mémorandums d'accord signés avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres parties externes. L'arrangement proposé

améliorera les fonctions d'encadrement du bureau, renforcera le secrétariat et permettra d'assurer l'exercice des fonctions pendant les mises en disponibilité et les urgences médicales.

Regroupement du Groupe d'appui aux comités et de la Commission d'enquête en tant que Groupe des comités et commissions

55. Il est proposé de regrouper le Groupe d'appui aux comités avec la Commission d'enquête pour constituer un seul groupe, le Groupe des comités et commissions. La fusion de ces deux groupes permettra aux ressources existantes de disposer de capacités renforcées en vue de l'exécution des tâches et de consolider dans l'ensemble le rôle de contrôle pour veiller à ce que les questions fondamentales de respect des règles en cas d'incidents graves sur le terrain et de demandes de remboursement, de dédommagement et d'indemnisation soient examinées et réglées aux échelons appropriés.

56. Le Groupe d'appui aux comités a été créé pour fournir des orientations et veiller à l'application des politiques et procédures et à l'adoption de mesures de contrôle appropriées de tous les aspects des opérations de la Mission, y compris l'atténuation des risques. Les examens et les recommandations formulées reposent sur une procédure régulière qui garantit la transparence et la responsabilisation. Ce groupe, qui joue un rôle de coordination et d'appui, fait également fonction de secrétariat du Comité local des passations de marchés, du Comité local d'examen des réclamations et du Comité local de contrôle du matériel et s'occupe par ailleurs des demandes d'indemnisation de tierces parties. La Commission d'enquête est chargée d'obtenir tous les rapports d'enquête et autres documents de base, y compris les déclarations de témoins, les expertises, les rapports médicaux, les évaluations et tout autre document dont elle a besoin pour mener son enquête et ses délibérations sur les incidents graves survenus à la Mission.

57. Dans le budget de 2014/15, 3 postes en tout ont été supprimés au Bureau du Responsable au pôle administratif – Politiques et au Groupe d'appui aux comités. Cependant, les responsabilités de la Commission d'enquête et du Groupe d'appui aux comités pour ce qui est de tirer des conclusions et de formuler des recommandations claires, logiques et objectives au cours d'incidents graves ou s'agissant des demandes de remboursement, de dédommagement ou d'indemnisation n'ont pas changé. Ces groupes recensent les lacunes au niveau des procédures et des politiques et formulent des recommandations en vue d'un renforcement des contrôles internes pour éviter que les incidents se reproduisent ainsi que pour améliorer la responsabilité financière et administrative. La charge de travail s'est également alourdie, les affaires à traiter étant plus nombreuses, du fait de l'accroissement des effectifs militaires et de police à la Mission avec l'augmentation due à des déploiements de contingents et de matériel appartenant aux Nations Unies. La proposition visant à fusionner ces deux groupes devrait donner l'occasion de consolider les fonctions similaires et d'optimiser ainsi l'utilisation des ressources dans ce domaine.

Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications

Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette (reclassement d'un agent des services généraux recruté sur le plan national en poste d'administrateur recruté sur le plan national)

Volontaire des Nations Unies : diminution de 6 postes (suppression de 6 postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international)

58. Comme indiqué aux paragraphes 204 et 205 du rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/68/731), il est proposé de centraliser les fonctions et capacités géospatiales suivantes qui sont actuellement exercées dans les missions au sein du Centre de services mondial de l'ONU afin d'exploiter l'infrastructure et les effectifs en place : a) gestion des images par satellite et traitement générique; b) analyse de l'espace, du terrain, de l'environnement et des images; c) réalisation de relevés topographiques et cartographie; d) mise au point d'applications géospatiales grâce à une intégration plus harmonieuse avec la Division des technologies de l'information et des communications du Département de l'appui aux missions; et e) normalisation des modes de fonctionnement, des produits et des modèles de données.

59. Tandis qu'il faudra du personnel supplémentaire pour appuyer les fonctions nouvellement consolidées au Centre de services mondial de l'ONU au cours des deux prochaines années, il est proposé d'amortir les coûts de dotation en personnel par une baisse des ressources du système d'informations géographiques existantes dans les missions. À cet égard, il est proposé de reclasser un assistant à l'information géographique (agent des services généraux recruté sur le plan national) en spécialiste de l'information géographique (administrateur recruté sur le plan national) et de supprimer six postes d'assistant à l'information géographique (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international) à la MINUSS.

B. Centre de services régional d'Entebbe

60. Le cadre de budgétisation axée sur les résultats du Centre de services régional d'Entebbe présente les indicateurs de succès et les produits correspondant aux fonctions qui ont été transférées au Centre, à savoir la prestation de services en matière d'indemnités et de paiements, d'avantages et de prestations, d'établissement de rapports financiers et d'informatique et de communication au niveau régional ainsi que l'administration du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements.

Réalisations escomptées

5.2 Fourniture aux missions clientes de services financiers efficaces et rationnels

Indicateurs de succès

5.2.1 Règlement des factures des fournisseurs dans les 27 jours (2013/14 : 98 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)

5.2.2 Obtention de remises pour paiement rapide de la part des fournisseurs (2013/14 : 92 %; 2014/15 : 100 %; 2015/16 : 100 %)

5.2.3 Traitement des demandes d'indemnité du personnel (et saisie dans le système financier) dans les 21 jours ouvrables (2013/14 : 30 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 75 %)

5.2.4 Versement des traitements du personnel avant la date limite mensuelle (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 100 %)

5.2.5 Traitement des paiements autres que les émoluments dans les 3 jours ouvrables suivant le traitement des paiements automatiques (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 85 %)

5.2.6 Taux de satisfaction des clients quant aux services financiers (paiement des indemnités, des factures et des traitements) (2013/14 : 42 %; 2014/15 : 80 %; 2015/16 : 80 %)

Produits

- Règlement de 21 659 factures émanant des fournisseurs, dont 8 251 pour la MINUSS
- Versement de 58 285 indemnités au personnel, dont 7 667 pour la MINUSS

Réalisations escomptées

5.3 Fourniture aux missions clientes d'un appui efficace et rationnel pour le traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études

Indicateurs de succès

5.3.1 Traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études (avances et indemnités) dans les 4 semaines (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 96 %)

5.3.2 Renvoi des demandes d'indemnité pour frais d'études non réglementaires (avances et indemnités) dans les 14 jours (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 90 %)

Produits

- Traitement de 6 126 demandes d'indemnité pour frais d'études (avances et indemnités), dont 1 063 pour la MINUSS

Réalisations escomptées

5.4 Fourniture aux missions clientes d'un appui efficace et rationnel en matière de voyages

Indicateurs de succès

5.4.1 Traitement des demandes de remboursement des frais de voyage dans les 14 jours (2013/14 : 64 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)

5.4.2 Délivrance des billets pour les voyages dans les 7 jours (2013/14 : 90 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)

5.4.3 Achat des billets au minimum 16 jours civils avant la date du voyage, comme prescrit (2013/14 : 36 %; 2014/15 : 75 %; 2015/16 : 75 %)

5.4.4 Taux de satisfaction des clients quant aux services relatifs aux voyages et aux demandes de remboursement des frais y afférents (2013/14 : 60 %; 2014/15 : 90 %; 2015/16 : 90 %)

Produits

- Délivrance de 16 386 billets d'avion, notamment à des membres du personnel civil et du personnel en tenue, dont 3 044 pour la MINUSS
-

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
5.5 Fourniture aux missions clientes d'un appui efficace et rationnel pour l'administration des arrivées et des départs	<p>5.5.1 Administration de l'arrivée des membres du personnel recruté sur le plan international dans les 2 jours (2013/14 : 86 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)</p> <p>5.5.2 Administration de l'arrivée des Volontaires des Nations Unies dans les 2 jours (2013/14 : 95 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)</p> <p>5.5.3 Administration de l'arrivée du personnel en tenue dans les 2 jours (2013/14 : 90 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)</p> <p>5.5.4 Administration du départ des membres du personnel recruté sur le plan international en 1 jour (2013/14 : 20 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)</p> <p>5.5.5 Administration du départ des Volontaires des Nations Unies en 1 jour (2013/14 : 5 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)</p> <p>5.5.6 Administration du départ du personnel en tenue dans les 3 jours (2013/14 : 13 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)</p> <p>5.5.7 Taux de satisfaction des clients quant à l'administration des arrivées et des départs (2013/14 : 45 %; 2014/15 : 90 %; 2015/16 : 75 %)</p>

Produits

- Administration de l'arrivée et du départ de 1 337 membres du personnel civil, parmi lesquels des agents recrutés sur le plan international et des Volontaires des Nations Unies, dont 208 pour la MINUSS
- Administration de l'arrivée et du départ de 2 004 agents en tenue, dont 129 pour la MINUSS

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
5.6 Fourniture aux missions clientes d'un appui efficace et rationnel pour la communication de l'information financière	<p>5.6.1 Établissement de rapports financiers mensuels (balance des comptes et états connexes) dans les 15 jours ouvrables suivant la fin du mois (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 90 %)</p> <p>5.6.2 Établissement d'états de rapprochement bancaire mensuels dans les 10 jours ouvrables suivant la fin du mois (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 90 %)</p> <p>5.6.3 Traitement des bordereaux interservices reçus sur base mensuelle, comptabilisation de ceux-ci dans le grand livre et établissement de rapports en la matière dans les 10 jours ouvrables suivant la fin du mois (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 90 %)</p>

Produits

- Établissement de 168 rapports financiers mensuels conformes aux normes IPSAS (jusqu'au stade de la balance des comptes) pour 14 missions clientes, dont la MINUSS
- Établissement de 240 états de rapprochement bancaire mensuels pour 20 banques dépositaires de comptes des missions clientes
- Traitement de 264 bordereaux interservices reçus sur base mensuelle et établissement de rapports en la matière pour 11 missions clientes

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

5.7 Fourniture aux missions clientes de services d'appui informatique efficaces et rationnels profitant également au Centre de services régional d'Entebbe

5.7.1 Envoi des factures téléphoniques aux utilisateurs finaux dans les 7 jours suivant la réception du relevé d'appels vérifié par la mission cliente (2013/14 : sans objet; 2014/15 : 97 %; 2015/16 : 97 %)

5.7.2 Maintien de la performance du réseau (2013/14 : sans objet; 2014/15 : taux de disponibilité mensuelle du réseau de 99 %; 2015/16 : 99 %)

5.7.3 Règlement des problèmes et réponse aux demandes de services en matière d'informatique et de communications à Entebbe dans les 3 heures (2014/15 : 100 %; 2015/16 : 100 %)

5.7.4 Règlement des problèmes en matière d'informatique et de communications à Entebbe dans les délais fixés selon le degré de priorité (critique : dans les 3 heures; élevé : dans les 6 heures; moyen : dans les 12 heures; faible : dans les 48 heures) (2013/14 : sans objet; 2014/15 : 90 %; 2015/16 : 98 %)

5.7.5 Réponse aux demandes de services en matière d'informatique et de communications dans les délais fixés selon le degré de priorité (critique : dans les 2 heures; élevé : dans les 4 heures; moyen : dans les 24 heures; faible : dans les 48 heures) (2013/14 : sans objet; 2014/15 : 90 %; 2015/16 : 97 %)

5.7.6 Taux de satisfaction des clients quant aux services d'appui en matière d'informatique et de communications à l'échelle régionale (2013/14 : sans objet; 2014/15 : 90 %; 2015/16 : 90 %)

Produits

- Vérification de la conformité de 8 missions clientes aux normes de la Division de l'informatique et des communications
- Évaluation et mise en œuvre de 3 projets régionaux alignés sur la stratégie de la Division de l'informatique et des communications en matière de centralisation, de mobilité et de réduction maximale de l'empreinte des missions clientes
- Mise en place d'un laboratoire d'innovations régional afin d'expérimenter et de proposer de nouveaux services d'appui en matière d'informatique et de communications

- Coordination d'initiatives écologiques régionales visant à stimuler sensiblement l'utilisation de sources d'énergie de substitution
- Mise au point de programmes de formation technique centralisés en matière d'informatique et de communications dans la région, notamment des cours sur les systèmes de transmission à l'intention des contingents, des activités de formation à l'entrée en fonctions pour le personnel civil, comprenant la distribution de matériel, et des cours sur la prise en main du réseau radio à ressources partagées (TETRA)
- Gestion effective de 27 147 comptes téléphoniques, dont 4 199 pour la MINUSS
- Développement et évaluation de la résilience opérationnelle à Entebbe

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

5.8 Fourniture aux missions clientes d'un appui efficace et rationnel en matière de transport dans la région

5.8.1 Augmentation du pourcentage des militaires et des agents de police présents dans la région qui bénéficient d'un appui en matière de transport (en coordination avec le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements) (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 90 %)

5.8.2 Optimisation du nombre de passagers et de marchandises/bagages à bord des vols organisés pour le transport des contingents ou du personnel de police (2013/14 : 67 %; 2014/15 : 70 %; 2015/16 : 76 %)

5.8.3 Optimisation du nombre de passagers et de marchandises/bagages à bord des vols organisés dans le cadre du plan de vol régional intégré (2013/14 : appareils remplis à 40 %; 2014/15 : 70 %; 2015/16 : 70 %)

5.8.4 Augmentation du taux de satisfaction des missions clientes quant aux services fournis en matière de transport (2013/14 : 69 %; 2014/15 : 80 %; 2015/16 : 83 %)

5.8.5 Augmentation du taux de satisfaction des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police quant aux services de relève du personnel fournis par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements (2013/14 : sans objet; 2014/15 : 80 %; 2015/16 : 80 %)

Produits

- Coordination de 638 vols organisés pour le transport des contingents et du personnel de police au moyen d'appareils de l'Organisation des Nations Unies affrétés pour de longues durées, dont 20 pour la MINUSS
- Transport de 22 348 militaires et membres du personnel de police, dont 690 pour la MINUSS
- Transport de 10 400 passagers à bord de vols organisés dans le cadre du plan de vol régional intégré
- Organisation de 99 vols d'urgence (ponctuels), dont 6 pour des missions autres que la FISNUA, le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)
- Conclusion d'un contrat de service régional des aéronefs hors de la zone de la Mission

- Coordination de 3 activités de formation technique en matière de transport régional

Facteurs externes

- Aucune panne de courant ou de système ne touche l'infrastructure de la Base d'appui d'Entebbe ou les liaisons louées de sociétés privées, et les systèmes nécessaires au traitement des demandes, notamment le système intégré de gestion, restent disponibles pendant les heures de travail.
- Le contrat de location des aéronefs n'est pas résilié et les appareils ne sont pas affectés à d'autres tâches prioritaires; des moyens aériens régionaux gérés par des missions clientes sont recensés et ces missions ont la priorité pour les utiliser.

Tableau 7

Ressources humaines : Centre de services régional d'Entebbe

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile			
Équipe du Centre de services régional								
Postes déployés 2014/15	–	–	1	–	–	1	–	1
Postes proposés 2015/16	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(1)	–	–	(1)	–	(1)
Centre régional de formation et de conférences								
Postes déployés 2014/15	–	–	–	–	2	2	1	3
Postes proposés 2015/16	–	–	–	–	2	2	1	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements								
Postes déployés 2014/15	–	–	1	1	3	5	3	8
Postes proposés 2015/16	–	–	1	1	3	5	3	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Ressources humaines								
Postes déployés 2014/15	–	–	1	4	14	19	25	49
Postes proposés 2015/16	–	–	1	3	4	8	32	42
Variation nette	–	–	–	(1)	(10)	(11)	7	(7)
Indemnités pour frais d'études								
Postes déployés 2014/15	–	–	–	–	1	1	1	2
Postes proposés 2015/16	–	–	–	–	1	1	1	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Finances								
Postes déployés 2014/15	–	–	6	1	12	19	22	42
Postes proposés 2015/16	–	–	2	2	4	8	25	33

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Variation nette	–	–	(4)	1	(8)	(11)	3	(1)	(9)
Logistique									
Postes déployés 2014/15	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Postes proposés 2015/16	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Technologies de l'information et des communications									
Postes déployés 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2015/16	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Variation nette	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Total									
Effectif déployé 2014/15	–	–	9	6	32	47	53	6	106
Effectif proposé 2015/16	–	–	4	7	13	24	65	2	91
Variation nette	–	–	(5)	1	(19)	(23)	12	(4)	(15)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 23 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 12 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution nette de 4 postes

61. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/66/591/Add.1), plusieurs missions ont contribué à la dotation en personnel du Centre de services régional d'Entebbe. Les missions qui étaient alors clientes du Centre, à savoir la MINUSS, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et la MINUAD, ont suivi une approche plus pragmatique dans leurs contributions et ont veillé à ce que le Centre dispose d'effectifs supplémentaires pour assurer ses fonctions dès le début.

62. Maintenant que le Centre de services régional d'Entebbe est pleinement opérationnel, il convient de veiller à ce que les missions clientes contribuent de manière équilibrée et équitable à sa dotation en effectifs et en ressources financières. En conséquence, il est proposé de répartir les besoins en personnel du Centre entre toutes les grandes missions clientes, à savoir la MINUSS, la MONUSCO, la MINUAD, la FISNUA, l'UNSOA et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, et d'exempter les plus petits bureaux qui ne disposent pas de personnel suffisant pour ce faire. Ce changement se fonde sur l'importante présence d'effectifs civils dans les grandes missions, en particulier de personnel de soutien.

63. Comme le montre le tableau 8 ci-dessous, la nouvelle répartition des effectifs a entraîné une modification des contributions des missions clientes, à la hausse ou à

la baisse, à la fois en ce qui concerne le nombre de postes et leur classe. Dans les cas où une mission est amenée à fournir un poste de classe plus élevée qu'auparavant, celui-ci sera inscrit au budget de la mission en question pour 2015/16 et supprimé du tableau des effectifs de celle qui le fournissait lors de l'exercice précédent.

Tableau 8

Ressources humaines : Centre de services régional d'Entebbe**Impact de la nouvelle répartition sur la contribution des missions clientes au Centre de services régional d'Entebbe**

	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	Total	<i>FS</i>	Total partiel	<i>AN</i>	<i>G</i>	Total partiel	<i>VNU</i>	Total
MONUSCO	1	1	5	2	–	9	(33)	(24)	8	36	44	(13)	7
MINUAD	(1)	–	(2)	1	1	(1)	(25)	(26)	6	12	18	–	(8)
MINUSS		(1)	(4)	1	(1)	(5)	(15)	(20)	4	3	7	(4)	(17)
UNSOA	–	–	–	–	–	–	(4)	(4)	3	5	8	–	4
MINUSCA	–	–	1	1	1	3	2	5	(6)	(10)	(16)	–	(11)
FISNUA	–	–	–	–	–	–	–	–	2	5	7	–	7
Total	–	–	–	5	1	6	(75)	(69)	17	51	68	(17)	(18)

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses ^a (2013/14)	Montant alloué ^a (2014/15)	Dépenses prévues (2015/16)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	8 546,0	7 135,2	8 103,7	968,5	13,6
Contingents	237 071,0	389 842,9	405 046,9	15 204,0	3,9
Police des Nations Unies	39 773,0	28 112,3	31 245,6	3 133,3	11,1
Unités de police constituées	1 016,4	18 273,7	19 657,3	1 383,6	7,6
Total partiel	286 406,4	443 364,1	464 053,5	20 689,4	4,7
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	172 909,1	180 370,1	172 335,5	(8 034,6)	(4,5)
Personnel recruté sur le plan national	44 730,5	41 984,8	42 307,6	322,8	0,8
Volontaires des Nations Unies	18 830,8	19 423,1	18 898,8	(524,3)	(2,7)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	6 477,0	6 687,6	5 674,3	(1 013,3)	(15,2)
Personnel fourni par des gouvernements	790,8	1 295,8	–	(1 295,8)	(100,0)
Total partiel	243 738,2	249 761,4	239 216,2	(10 545,2)	(4,2)
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	551,0	834,3	791,6	(42,7)	(5,1)
Voyages	7 909,6	6 257,0	6 793,0	536,0	8,6
Installations et infrastructures	114 391,8	125 983,9	112 045,2	(13 938,7)	(11,1)
Transports terrestres	24 061,3	20 506,0	23 402,9	2 896,9	14,1
Transports aériens	138 645,0	137 517,7	155 103,8	17 586,1	12,8
Transports maritimes et fluviaux	691,8	2 302,0	1 879,5	(422,5)	(18,4)
Communications	13 762,8	14 240,0	13 878,1	(361,9)	(2,5)
Informatique	16 195,4	16 870,7	18 338,0	1 467,3	8,7
Santé	2 423,7	2 841,2	2 845,6	4,4	0,2
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	69 277,5	75 836,8	70 423,4	(5 413,4)	(7,1)
Projet à effet rapide	1 100,0	1 000,0	1 000,0	–	–
Total partiel	389 009,9	404 189,6	406 501,1	2 311,5	0,6
Total brut	919 154,5	1 097 315,1	1 109 770,8	12 455,7	1,1
Recettes provenant des contributions du personnel	19 448,9	19 044,8	18 384,9	(659,9)	(3,5)
Total net	899 705,6	1 078 270,3	1 091 385,9	13 115,6	1,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	919 154,5	1 097 315,1	1 109 770,8	12 455,7	1,1

^a Compte tenu du transfert des dépenses afférentes au personnel fourni par des gouvernements de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil, et du transfert des dépenses afférentes au soutien logistique autonome du personnel en tenue de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses relatives aux militaires et au personnel de police.

B. Contributions non budgétisées

64. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Accord sur le statut des forces ^a	6 648,9
Contributions volontaires en nature (non budgétisées) ^b	40 461,6
Total	47 110,5

^a Redevances d'atterrissage et taxes d'aéroport.

^b Valeur des baux fonciers nationaux.

C. Gains d'efficience

65. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2015/16 tiennent compte de la mesure d'efficience suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures – carburants et lubrifiants	120,0	Arrêt d'un groupe électrogène de 500 kVa pour une durée moyenne de 1,5 heure par jour dans chacun des quatre sites suivants : Juba Tomping, Maison des Nations Unies Djouba, Malakal et Wau. Les groupes électrogènes seront arrêtés la nuit à des dates fixées et annoncées au préalable. L'alimentation électrique sera maintenue pour les opérations essentielles dans les salles de serveurs et les cliniques. Cette mesure doit permettre d'économiser du carburant pour groupe électrogène.
Total	120,0	

D. Taux de vacance de postes

66. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2015/16 ont été établies sur la base des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2013/14</i>	<i>Taux budgétisé 2014/15</i>	<i>Projection^a 2015/16</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	11,4	10,0	5,0

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2013/14</i>	<i>Taux budgétisé 2014/15</i>	<i>Projection^a 2015/16</i>
Contingents	40,8	5,0	5,0
Police des Nations Unies	26,0	8,0	5,0
Unités de police constituées	26,5	5,0	12,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	15,3	15,0	15,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	29,0	25,0	10,0
Agents des services généraux	22,3	30,0	30,0
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	20,5	25,0	20,0
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	81,1	50,0	0,0
Emplois de temporaire ^b			
Personnel recruté sur le plan international	31,6	30,0	30,0
Personnel recruté sur le plan national	27,8	30,0	30,0
Personnel fourni par des gouvernements ^c	13,2	–	–

^a Les taux concernent le personnel civil de la MINUSS et ne tiennent pas compte des 91 postes proposés au Centre de services régional d'Entebbe. Des taux de vacance de postes de 5 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 15 % pour le personnel recruté sur le plan national, et de 2 % pour les Volontaires des Nations Unies ont été appliqués aux postes du Centre de services régional pour 2015/16.

^b Financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^c Il est prévu de supprimer les postes de personnel fourni par des gouvernements à partir de janvier 2015.

67. Les taux de vacance de postes proposés ont été établis sur la base des données d'expérience recueillies jusqu'ici par la Mission, et tiennent compte des circonstances propres à la Mission pour ce qui est du déploiement du personnel en tenue et du recrutement de personnel civil. Pour les militaires et le personnel de police, les variables retenues pour prévoir les facteurs de délais de déploiement comptent les taux de vacance de postes moyens constatés à ce jour pendant l'exercice en cours, la configuration des déploiements récents et plus anciens et le plan de déploiement établi. Pour le personnel civil, les taux de vacance de postes proposés ont été établis à partir des taux de vacance de postes moyens constatés à ce jour pendant l'exercice en cours, des tendances observées récemment en matière d'occupation des postes et des changements de composition des effectifs.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

68. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2015/16, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 128 252 900 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>		Total
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	
Matériel majeur	73 292,3	3 735,1	77 027,4
Soutien logistique autonome	48 788,4	2 447,1	51 225,5
Total	122 070,7	6 182,2	128 252,9

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,5	13 octobre 2014	16 mai 2014
Usage opérationnel intensif	2,9	13 octobre 2014	16 mai 2014
Actes d'hostilité ou abandon forcé	4,3	13 octobre 2014	16 mai 2014
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0 à 3,5		

F. Formation

69. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2015/16 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	244,0
Voyages	
Voyages au titre de la formation	2 597,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	1 219,6
Total	4 060,6

70. Le nombre de participants prévu pour l'exercice 2015/16, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2013/14</i>	<i>Nombre prévu 2014/15</i>	<i>Nombre proposé 2015/16</i>	<i>Nombre effectif 2013/14</i>	<i>Nombre prévu 2014/15</i>	<i>Nombre proposé 2015/16</i>	<i>Nombre effectif 2013/14</i>	<i>Nombre prévu 2014/15</i>	<i>Nombre proposé 2015/16</i>
Formation interne	1 022	975	803	3 641	1 317	1 795	629	102	286
Formation externe ^a	188	266	259	126	136	118	27	23	11
Total	1 210	1 241	1 062	3 767	1 453	1 913	656	125	297

^a Comprend les cours de formation dispensés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et hors de la zone de la Mission.

71. La formation prévue sera axée sur les priorités de la Mission pour la période concernée. La hausse prévue du nombre de participants recrutés sur le plan national par rapport au budget de 2014/15 s'inscrit dans le cadre de la stratégie et de l'engagement de la Mission de tirer le meilleur parti du programme de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national. La stratégie est axée sur le renforcement des capacités techniques et opérationnelles du personnel de la MINUSS recruté sur le plan national. L'exécution du programme nécessitera de recourir à des fournisseurs et institutions externes, car les prestataires internes ne disposent pas des capacités suffisantes dans la zone de la Mission. Le mandat de la Mission et le plan d'augmentation des effectifs militaires et des unités de police constituées ayant bénéficié d'une formation ont entraîné une augmentation des ressources nécessaires en matière de formation.

G. Services de détection des mines et de déminage

72. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2015/16 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	38 400,0

73. Les ressources demandées au titre des services de détection des mines et de déminage serviront à couvrir les dépenses afférentes : aux membres du personnel recrutés sur le plan international et national (6 904 884 dollars); à huit contrats, dont deux pour des équipes de vérification et de déminage des routes, chargées de fournir les capacités techniques permettant d'évaluer les routes et d'éliminer les mines et restes explosifs de guerre, (jusqu'à 14 équipes polyvalentes en mesure d'assurer le déminage et la neutralisation des explosifs et munitions), cinq pour des équipes de déminage intégrées chargées de faire la levée des zones dangereuses et de déminage et un pour six équipes munies de chiens de déminage (27 261 165 dollars); aux voyages (560 806 dollars); au matériel et aux dépenses opérationnelles (779 386 dollars). Le montant

restant correspond aux frais d'appui et de gestion à régler au partenaire d'exécution du Service de la lutte antimines, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, soit 1 065 187 et 1 828 571 dollars, respectivement.

74. On trouvera à la section I.E (composantes 1 et 3) des renseignements plus détaillés concernant les activités de lutte antimines menées par la MINUSS.

H. Projets à effet rapide

75. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2015/16, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Période</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 ^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (dépenses effectives)	1 100	31
1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (montant approuvé)	1 000	24
1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (montant proposé)	1 000	23

76. Les projets prévus seront axés sur les actions prioritaires à mener pendant la période considérée.

I. Centre de services régional d'Entebbe : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses (2013/14)</i>	<i>Montant alloué (2014/15)</i>	<i>Dépenses prévues (2015/16)</i>	<i>Variation</i>	
				<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4) = (3) - (2)</i>	<i>(5) = (4)/(2)</i>
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	6 072,0	7 982,3	3 445,9	(4 536,4)	(56,8)
Personnel recruté sur le plan national	781,5	1 190,5	1 386,3	195,8	16,4
Volontaires des Nations Unies	113,9	230,0	109,5	(120,5)	(52,4)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–	–	–
Total partiel	6 967,4	9 402,8	4 941,7	(4 461,1)	(47,4)
Dépenses opérationnelles					
Consultants	13,3	65,1	81,9	16,8	25,8
Voyages	60,1	34,3	47,4	13,1	38,2
Installations et infrastructures	57,0	2 170,1	1 155,2	(1 014,9)	(46,8)
Transports terrestres	3,5	43,0	45,3	2,3	5,3
Transports aériens	–	–	–	–	–
Communications	158,8	289,4	1 039,6	750,2	259,2
Informatique	116,7	452,8	757,4	304,6	67,3

Catégorie de dépenses	Dépenses (2013/14)	Montant alloué (2014/15)	Dépenses prévues (2015/16)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Santé	9,1	13,1	27,3	14,2	108,4
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	51,2	44,1	56,8	12,7	28,8
Total partiel	469,7	3 111,9	3 210,9	99,0	3,2
Total brut	7 437,1	12 514,7	8 152,6	(4 362,1)	(34,9)
Recettes provenant des contributions du personnel	719,5	788,8	554,1	(234,7)	(29,8)
Total net	6 717,6	11 725,9	7 598,5	(4 127,4)	(34,9)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	7 437,1	12 514,7	8 152,6	(4 362,1)	(34,9)

III. Analyse des variations¹

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	968,5	13,6 %

• **Mandat : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

77. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par le maintien prévu, pour toute la durée de l'exercice 2015/16, de l'effectif maximum autorisé de 166 observateurs militaires, un taux de vacance de 5 % étant appliqué, tandis que pour l'exercice 2014/15, un déploiement échelonné avait été prévu, avec l'application d'un taux de vacance de 10 %.

	<i>Variation</i>	
Contingents	15 204,0	3,9 %

• **Mandat : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

78. L'augmentation des crédits demandés s'explique essentiellement par le maintien prévu, pour toute la durée de l'exercice 2015/16, de l'effectif maximum autorisé de 12 334 militaires, un taux de vacance de 5 % étant appliqué, tandis que pour l'exercice 2014/15, un déploiement échelonné avait été prévu, avec l'application d'un taux de vacance de 5 %. Ces hausses sont en partie compensées par la baisse des dépenses prévues au titre du transport et du déploiement du matériel appartenant aux contingents, étant donné que la plus grande partie du matériel doit être déployée dans la zone de la Mission durant le deuxième semestre de l'exercice 2014/15.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	3 133,3	11,1 %

• **Mandat : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

79. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par le maintien prévu, pour toute la durée de l'exercice 2015/16, de l'effectif maximum autorisé de 663 policiers, un taux de vacance de 5 % étant appliqué, tandis que pour l'exercice 2014/15, un déploiement échelonné avait été prévu, avec l'application d'un taux de vacance de 8 %.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	1 383,6	7,6 %

• **Mandat : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

80. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par le maintien prévu, pour toute la durée de l'exercice 2015/16, de l'effectif maximum autorisé de 660 membres d'unités de police constituées, un taux de vacance de 12 %

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

étant appliqué, tandis que pour l'exercice 2014/15, un déploiement échelonné avait été prévu, avec l'application d'un taux de vacance de 5 %.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(8 034,6)	(4,5 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

81. La réduction des ressources nécessaires tient essentiellement aux facteurs suivants : a) aucun versement d'indemnités de départ n'est demandé, tandis que 6,3 millions de dollars ont été affectés à ce titre pour l'exercice 2014/15; b) le déploiement prévu d'un effectif moyen de 909 agents recrutés sur le plan international (hors postes relevant du Centre de services régional) durant l'exercice 2015/16, contre un effectif moyen de 927 agents pour l'exercice 2014/15; et c) la diminution de 23 postes d'agent recruté sur le plan international au Centre de services régional d'Entebbe.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	322,8	0,8 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

82. L'augmentation des crédits demandés résulte principalement du fait que, par rapport à l'exercice précédent, 117 postes supplémentaires d'agents recrutés sur le plan national donnent droit à la prime de danger. Cette hausse est en partie compensée par la baisse des dépenses prévues au titre du déploiement d'administrateurs recrutés sur le plan national et d'agents des services généraux recrutés sur le plan national, les effectifs moyens prévus pour l'exercice 2015/16 étant de 160 administrateurs et 1 378 agents des services généraux (hors postes relevant du Centre de services régional) contre 176 et 1 468 respectivement pour l'exercice 2014/15.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	(524,3)	(2,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

83. La réduction des dépenses prévues est essentiellement liée au fait que pour l'exercice 2015/16, le déploiement d'un effectif moyen de 463 Volontaires des Nations Unies est prévu, avec une diminution proposée de six postes (hors postes relevant du Centre de services régional), contre un effectif moyen de 541 Volontaires pour l'exercice 2014/15.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(1 013,3)	(15,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

84. La réduction des dépenses prévues est essentiellement liée au fait que pour l'exercice 2015/16, le déploiement d'un effectif moyen de 35 agents recrutés sur le plan international et de 10 administrateurs recrutés sur le plan national est prévu, contre 37 agents recrutés sur le plan international et 16 administrateurs recrutés sur le plan national pour l'exercice 2014/15.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	(1 295,8)	(100,0 %)

• Mandat : Suppression de tous les postes d'agents fournis par des gouvernements

85. Le projet de budget pour l'exercice 2015/16 tient compte de la suppression de tous les postes d'agents fournis par des gouvernements, qui a commencé de façon progressive au cours de l'exercice 2014/15. La suppression de ces postes est due à la modification du mandat de la Mission, en application des résolutions 2155 (2014) et 2187 (2014) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
Consultants	(42,7)	(5,1 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

86. La baisse des crédits demandés tient compte des priorités de la Mission pour l'exercice 2015/16.

	<i>Variation</i>	
Voyages	536,0	8,6 %

• Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés

87. L'augmentation des crédits demandés tient principalement au fait que la MINUSS supporte une partie des coûts indirects centralisés liés au projet de gestion de la chaîne d'approvisionnement.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(13 938,7)	(11,1) %

• Gestion : moyens et produits revus à la baisse

88. La réduction des crédits demandés est essentiellement liée à la baisse des dépenses prévues au titre des services d'architecture et de démolition, étant donné que les projets de grande ampleur sont répartis sur plusieurs exercices budgétaires afin d'éviter de trop grandes variations des besoins en moyens du génie. Une baisse des dépenses est également prévue pour ce qui est des services de sécurité, compte tenu de la diminution du nombre de bases d'appui de comté et de bases opérationnelles de compagnie. Cette réduction des ressources nécessaires est en partie compensée par une hausse des dépenses prévues pour : a) les services d'aménagement et de rénovation, au titre de la réalisation de transformations supplémentaires sur des sites existants en prévision du déploiement d'un plus grand

nombre de membres du personnel en tenue, de l'aménagement des logements et du maintien de la protection des sites civils; b) l'acquisition de matériel d'hébergement pour les logements achevés de la Maison des Nations Unies.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	2 896,9	14,1 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

89. L'augmentation des crédits demandés est essentiellement imputable à la hausse des dépenses prévues au titre des carburants et lubrifiants, étant donné que les besoins en carburant sont estimés à 6,3 millions de litres pour l'exercice 2015/16, contre 4 millions de litres pour l'exercice 2014/15, et que le nombre de véhicules appartenant aux contingents devrait augmenter avec le déploiement plus important de militaires et de membres d'unités de police constituées. En outre, la Mission prévoit de remplacer des véhicules qui arrivent au terme de leur durée de vie utile par de nouveaux modèles au cours de l'exercice 2015/16, ce qui générera également une hausse des besoins en pièces de rechange. Cette hausse est en partie compensée par la baisse des dépenses prévues au titre de la location de gros engins de terrassement.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	17 586,1	12,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

90. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par la hausse des besoins en matière de : a) carburants et lubrifiants, les besoins en carburant d'aviation étant estimés à 21,1 millions de litres pour l'exercice 2015/16, contre 19,9 millions de litres pour l'exercice 2014/15; b) services, étant donné qu'un système de drones aériens doit être déployé pendant huit mois au cours de l'exercice 2015/16, contre trois mois au cours de l'exercice 2014/15; et c) location et exploitation d'avions, le nombre d'heures de vols prévues pour l'exercice 2015/16 étant de 7 253 heures, contre 7 175 heures pour l'exercice 2014/15. Ces augmentations sont en partie compensées par la baisse des dépenses prévues au titre de la location et de l'exploitation d'hélicoptères, le parc d'aéronefs de la Mission devant comporter deux hélicoptères de moins.

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	(422,5)	(18,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

91. La réduction des dépenses prévues est essentiellement liée à la nouvelle configuration de la flotte appartenant aux contingents, qui induit une baisse des dépenses prévues au titre des carburants et lubrifiants.

	<i>Variation</i>	
Communications	(361,9)	(2,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

92. La réduction des crédits demandés s'explique essentiellement par la baisse des coûts centralisés relatifs au projet Umoja imputés à la MINUSS dans la rubrique communications pour la durée de l'exercice 2015/16, en comparaison avec l'exercice 2014/15, et par le fait que le matériel de radiodiffusion et d'information a été remplacé au cours de l'exercice 2014/15. Cette diminution est en partie compensée par une hausse des dépenses prévues au titre des services d'information, une intensification des activités étant prévue dans les domaines de la production de programmes radiophoniques et télévisés, de la radiodiffusion et des relations avec les populations locales, en vue de promouvoir le mandat révisé de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Informatique	1 467,3	8,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

93. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) la participation de la MINUSS aux dépenses relatives à la mise au point de systèmes informatiques centralisés, non prévue dans le budget de l'exercice 2014/15; b) les besoins en services informatiques, en raison de l'augmentation prévue du nombre d'agents recrutés sur le plan international; c) l'acquisition de nouveaux logiciels et licences, suite à l'achat de nouveau matériel informatique; et d) la modernisation et le remplacement du matériel informatique en vue de préserver la sécurité de l'infrastructure du réseau. Ces besoins supplémentaires sont en partie compensés par une baisse des dépenses prévues au titre des pièces de rechange.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(5 413,4)	(7,1 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

94. La réduction des crédits demandés s'explique essentiellement par : a) la baisse des frais de transport de marchandises et des coûts connexes, étant donné que les achats de matériel prévus pour l'exercice 2015/16 sont moins importants que pour 2014/15; b) la baisse des dépenses administratives et de personnel prévues au titre des services de détection des mines; et c) la baisse du nombre de vacataires recrutés sur le plan international.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

95. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

a) **Ouverture d'un crédit de 1 109 770 800 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016;**

b) **Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 92 480 900 dollars par mois.**

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/260 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (Résolution 69/260)

<i>Demande</i>	<i>Mesures prises</i>
Prie le Secrétaire général de poursuivre son action visant à rendre plus efficace la coopération entre la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies et les autres entités des Nations Unies présentes sur le terrain, dans le respect du rôle et du mandat de chacune (par. 4)	<p>Au Soudan du Sud, la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies et les autres entités des Nations Unies présentes sur le terrain continuent de collaborer activement dans l'accomplissement de leurs mandats respectifs, en assumant leurs fonctions et responsabilités précises et en tenant compte de leurs atouts respectifs, de façon à éviter tout chevauchement de leurs activités.</p> <p>La Mission a élaboré quatre documents de stratégie relatifs aux quatre domaines définis dans son mandat, à savoir la protection des civils, les droits de l'homme, l'instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire et l'Accord sur la cessation des hostilités. Elle a largement consulté tous les acteurs pertinents de l'équipe de pays des Nations Unies et entités internationales en vue de renforcer la coordination et la coopération au sein des entités des Nations Unies au Soudan du Sud.</p> <p>À cet effet, les hauts responsables de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies se réunissent chaque semaine pour dialoguer et renforcer la coordination des activités mises en œuvre dans tout le pays, notamment dans les domaines du maintien de la paix, de l'action humanitaire, du développement et des questions de sécurité, en veillant à respecter le mandat de chaque membre de l'équipe de pays.</p> <p>En outre, au niveau de l'exécution, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires coordonne les travaux des groupes et sous-groupes transversaux et des groupes de travail. Les responsables des composantes concernées de la Mission, par exemple de la lutte antimines, participent à ces réunions, voire les dirigent, afin de réduire au maximum le chevauchement d'activités et le risque d'absence d'action dans certains domaines.</p>

Demande

Mesures prises

Prie également le Secrétaire général de continuer de s'efforcer d'atténuer l'impact environnemental de la Mission, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, y compris les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 5)

Prie également le Secrétaire général de continuer de s'efforcer d'atténuer l'impact environnemental de la Mission, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, y compris les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 5)

Sur le terrain, la MINUSS se concerta avec les autres organismes des Nations Unies présents dans les 10 États au sujet de toutes les activités humanitaires et de développement.

Afin de superviser au mieux les activités de la Mission qui ont des répercussions sur l'environnement du Soudan du Sud, la MINUSS a créé le Comité de gestion de l'environnement, présidé par le Directeur de l'appui à la mission. Ce comité sert de mécanisme de coordination pour faciliter le partage d'informations, promouvoir les bonnes pratiques environnementales parmi le personnel de la Mission et veiller à la mise en œuvre effective de ces pratiques. Le Comité se réunit tous les trimestres, et sa dernière réunion remonte au 19 février 2015.

Dans la Section du génie, trois postes et emplois appartiennent à l'Unité du génie environnemental et trois postes et emplois sont affectés au Groupe de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. La Mission a également désigné, parmi les officiers d'état-major du génie, des coordonnateurs pour les questions environnementales, dans les postes de commandement de chacun des 10 États.

Afin de sensibiliser le personnel de la Mission aux questions environnementales, l'Unité du génie environnemental a dispensé des formations sur la gestion des déchets solides et dangereux à 34 contingents militaires, en octobre 2014. En décembre 2014, les coordonnateurs pour les questions environnementales (officiers d'état-major) ont suivi une formation sur la gestion de l'environnement destinée à approfondir leurs connaissances et leur compréhension des problèmes environnementaux. En conséquence, des services contractuels de collecte et d'élimination du plastique et des débris métalliques opèrent dans toute la zone de la Mission, et des services contractuels de collecte et d'élimination des pneus usés, des batteries (liquides et sèches) et des filtres ont été fournis.

En ce qui concerne la gestion des eaux usées, la MINUSS a établi un contrat pour que des services de réparation et d'entretien soient assurés dans 25 stations de traitement des eaux usées situées à proximité de 12 sites de la Mission. Elle a également installé des nouvelles stations de traitement des eaux usées dans six

*Demande**Mesures prises*

États et acheté et installé 15 stations de traitement dans tous les sites occupés par les contingents supplémentaires. En s'appuyant sur les procédures opérationnelles permanentes de la MINUSS relatives à la fermeture de sites, l'Unité du génie environnemental a mis au point des directives environnementales pour la fermeture de sites de la MINUSS, qui sont appliquées lors de la fermeture de bases d'appui de comté et de sites de protection des civils dans toute la zone de la Mission. La MINUSS a fermé cinq bases d'appui de comté et deux sites de protection des civils (Bor et Tomping) dans le respect des directives de la MINUSS relatives à la fermeture de sites et des directives environnementales de la Mission.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/67/780/Add.17)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général présente dans les prochains projets de budget des explications plus détaillées sur les hypothèses sur lesquelles sont fondées les prévisions de taux de vacance (par. 35).

Les prévisions relatives aux taux de vacance s'appuient sur l'expérience acquise par la Mission et tiennent compte de la situation propre à la mission en ce qui concerne le déploiement du personnel en tenue et le recrutement du personnel civil. Concrètement, les taux pour l'exercice 2015/16 ont été déterminés, entre autres, à partir des taux de vacance constatés jusqu'à présent au cours de l'exercice actuel, des rythmes de déploiement observés récemment ou non, du taux de déploiement ou de recrutement pour la durée de l'exercice en cours, ainsi que des problèmes que la MINUSS risque de rencontrer au cours de l'exercice budgétaire 2015/16.

(A/69/650)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de tout faire pour lui communiquer les documents budgétaires au début de sa session afin qu'il ait le temps de procéder à un examen approfondi de ses propositions, en particulier celles qui se rapportent à des missions particulièrement vastes et complexes, ou à des modifications substantielles des

La Mission continuera de tout mettre en œuvre pour que les documents budgétaires soient soumis au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences dans les délais définis d'un commun accord, notamment par l'adoption d'une démarche proactive et continue de préparation des documents relatifs au budget et à son exécution, en coopération avec tous les départements concernés, et par la fixation

Demande ou recommandation

ressources ou de l'organigramme d'une mission (par. 20).

Le Comité consultatif souligne qu'il faut que des informations claires et transparentes soient fournies au sujet de la fonction d'appui, structure, personnel, direction et supervision. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui présenter, dans son prochain rapport, des organigrammes détaillés pour les piliers Gestion de la chaîne logistique, Technologies géospatiales, informatique et télécommunications et Opérations logistiques, ainsi que des services qui en dépendent (par. 25).

Le Comité consultatif a également été informé que, bien que les résultats de l'examen complet des effectifs civils aient été incorporés au projet de budget pour l'exercice 2014/15, la Mission continuait d'examiner ses structures et sa main-d'œuvre et étofferait ses propositions dans le cadre du projet de budget de la MINUSS pour l'exercice 2015-2016. Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir des informations plus détaillées sur l'examen des effectifs et la restructuration de la Mission. Il encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts visant à affiner la présentation de son prochain projet de budget de la MINUSS pour l'exercice 2015/16 (par. 46).

Le Comité consultatif estime que le principe du partage ou du recouvrement des coûts doit s'appliquer lors de la mise en commun des moyens aériens entre des missions, tandis que le principe du remboursement des coûts doit être mis en œuvre dans le cas de passagers n'appartenant pas au personnel de la MINUSS. Il importe d'estimer le coût global de chaque vol effectué par la MINUSS et le coût par passager dans la perspective du recouvrement des coûts et d'officialiser les arrangements relatifs à la fourniture de services de transport aérien à des entités et passagers extérieurs à la Mission. Le Comité estime également qu'il convient d'analyser le taux d'utilisation des vols de la MINUSS en vue de mieux évaluer les besoins de la Mission. Il reviendra sur la question dans le cadre de ses prochains rapports sur les opérations de maintien de la paix (par. 70).

Mesures prises

de dates butoirs pour la communication de certaines informations. Ainsi les organes délibérants auront le temps de procéder à un examen approfondi des propositions, en particulier celles qui se rapportent à des missions particulièrement vastes et complexes, ou à des modifications substantielles des ressources ou de l'organigramme d'une mission.

La Mission a présenté au Comité consultatif des organigrammes détaillés pour les piliers Gestion de la chaîne d'approvisionnement, Technologies géospatiales, informatique et télécommunications et Opérations logistiques, ainsi que des services qui en dépendent.

La Mission ne prévoit pas d'importante variation de ses effectifs pour l'exercice 2015/16. D'après l'examen complet auquel elle a procédé, ses effectifs ont subi une diminution nette de 272 postes et emplois, nombre qui inclut la suppression de 24 postes approuvés par l'Assemblée générale pendant la partie principale de sa soixante-neuvième session. Par conséquent, la Mission ne peut se permettre de rationaliser davantage ses effectifs aux termes de son mandat actuel, qui implique une augmentation du personnel militaire. Dans ce contexte, la Division de l'appui à la mission doit appuyer les opérations actuelles sans faire augmenter les effectifs, mais ne peut supporter des coupes supplémentaires.

La mise à disposition des moyens aériens de la MINUSS à d'autres missions se fait en appliquant le principe du recouvrement des coûts. Le taux d'utilisation des appareils de la Mission est calculé chaque mois et communiqué aux homologues du Siège. Ces derniers et la MINUSS s'y réfèrent pour ajuster la taille et la composition du parc d'aéronefs. Les taux d'utilisation sont analysés régulièrement et servent de base pour l'établissement annuel du budget consacré aux opérations aériennes.

Tout vol spécial assuré à la demande d'une entité extérieure au système des Nations Unies est soumis à l'application du principe du recouvrement des coûts; toute exception à cette règle est laissée à l'appréciation du Directeur de l'appui à la mission.

Demande ou recommandation

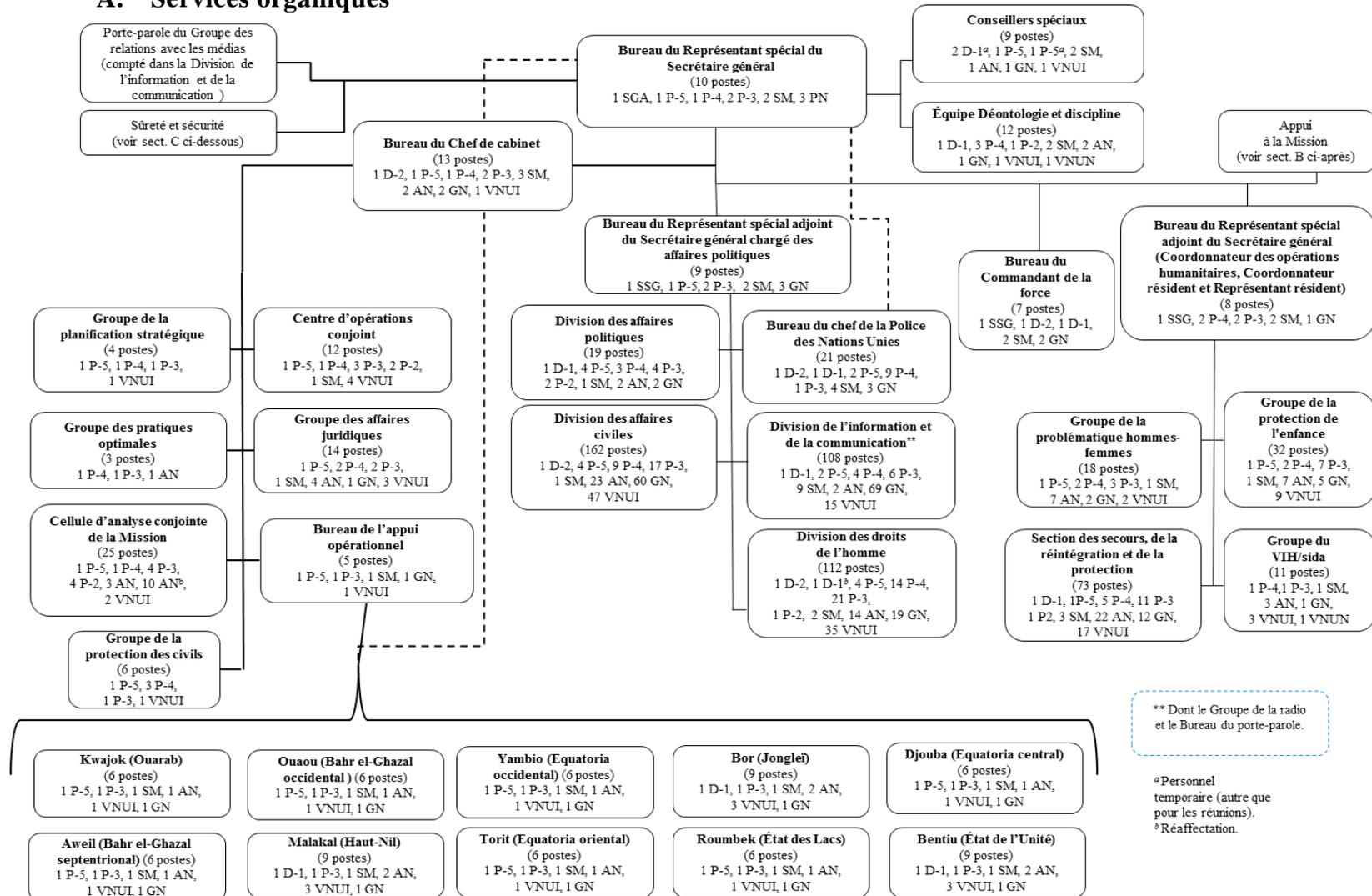
Mesures prises

La politique actuelle de la MINUSS permet le transport gratuit de passagers étrangers à l'Organisation à bord des vols réguliers de la Mission, sous réserve d'une approbation spéciale et de la disponibilité de sièges. Étant donnée la diversité des passagers étrangers à l'Organisation que transporte la MINUSS – aussi bien des personnes déplacées blessées nécessitant des soins dans un établissement médical de niveau II que des interlocuteurs de la Division des affaires civiles de la MINUSS participant à des négociations dans le cadre d'initiatives de paix au niveau local – il serait extrêmement problématique d'adopter une politique imposant un système généralisé de paiement à toutes les catégories de passagers.

Annexe

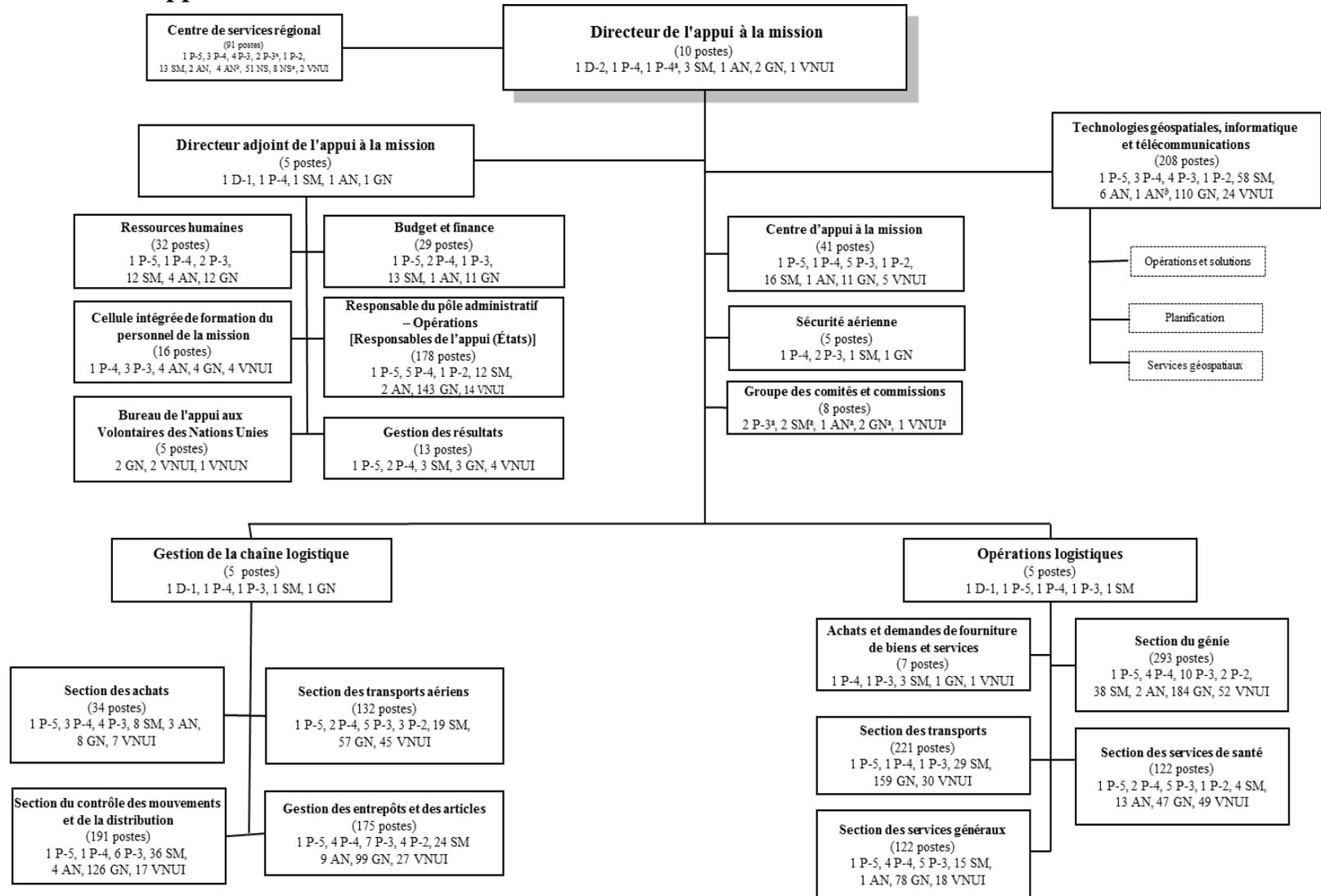
Organigrammes

A. Services organiques



Abréviations : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; D : Directeur; P : administrateur; SM : agent du Service mobile; VNUI : Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international; VNUN : Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national; AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

B. Appui

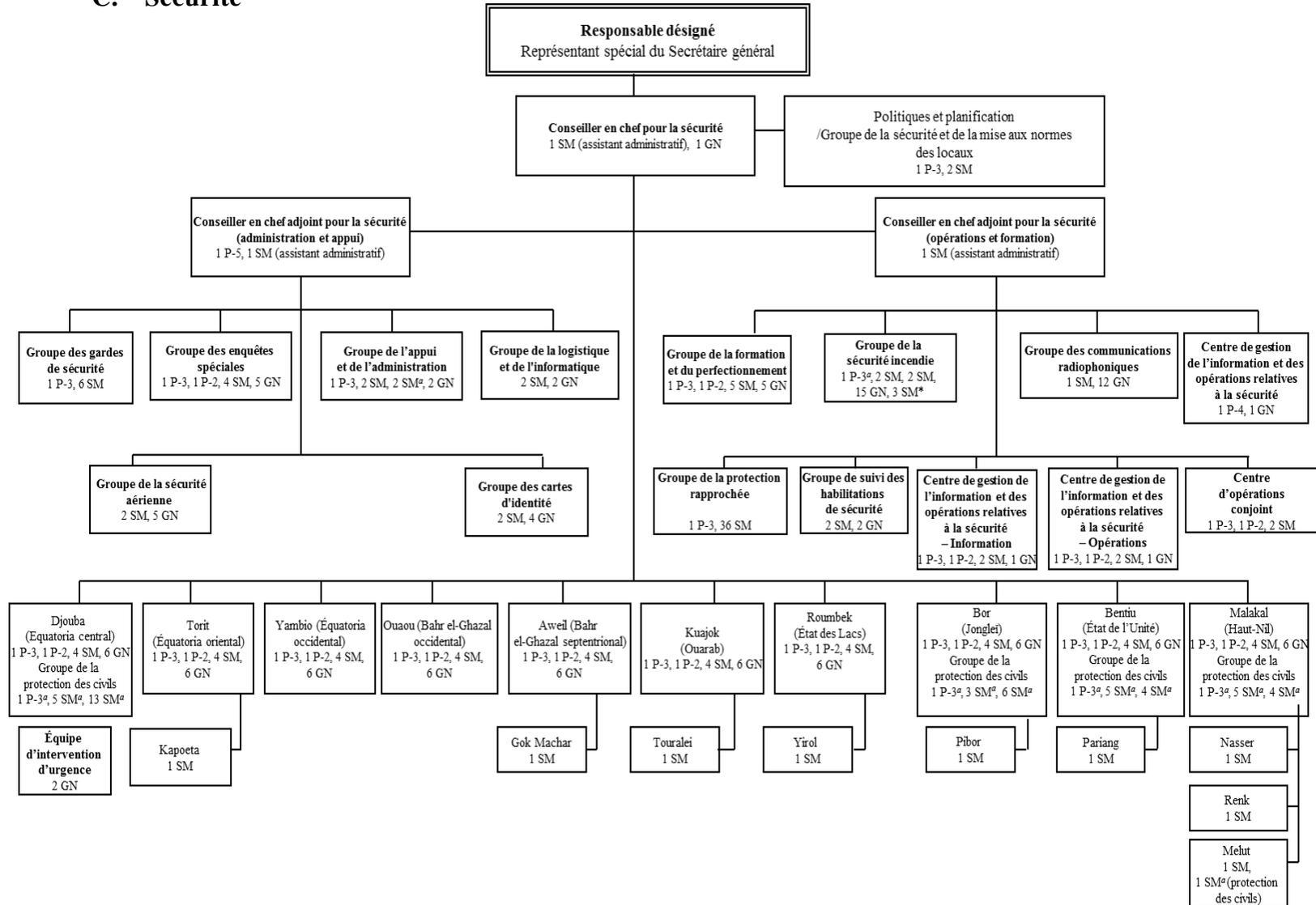


Abréviations : D : Directeur; P : administrateur; SM : agent du Service mobile; VNUI : Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international; VNUN : Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national; AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

^a Transfert.

^b Reclassement.

C. Sécurité



Abréviations : D : directeur; P : administrateur; SM : agent du Service mobile; VNUI : Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international; VNUN : Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national; AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

^a Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

